
Conseil de la langue française

**Rapport
annuel
1984-1985**

Québec 

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Conseil de la langue française

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 4^e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-09374-0
ISSN: 0229-9259

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1985.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de
l'application de la Charte de
la langue française,

Gérald Godin

Québec, le 1^{er} octobre 1985.

Monsieur Gérald Godin
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
355, rue McGill, 3^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2E8

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 203 de la Charte de la langue française, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1985.

Au terme de mon mandat au Conseil, je tiens à vous remercier pour l'appui que vous m'avez accordé en votre qualité de ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.

Je veux aussi rendre hommage à mes collègues du Conseil qui, par la diversité de leur connaissance et de leur expérience et par leur entier dévouement, m'ont grandement facilité la tâche à la présidence du Conseil.

Le présent rapport annuel démontre que les objectifs atteints sont dus à l'intérêt et à l'esprit de service de tous et chacun au Conseil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

Michel Plourde

Québec, le 31 juillet 1985.

Liste des membres du Conseil de la langue française

Plourde, Michel, président

Lapointe, Gérard, secrétaire

Acoca, Henri

Auger, Christophe

**Bouchard-Accolas, Louise, depuis le
21 février 1985**

Fischman, Sheila, jusqu'au 12 avril 1985

Gagnon, Mona-Josée

Gauvin, Lise

Guillotte, Michel

**Hamelin, Louis-Edmond, jusqu'au 16 février
1985**

Paradis, Suzanne

Tremblay, Henri, jusqu'au 29 avril 1985

Vadeboncoeur, Pierre

Table des matières

Introduction 11

Chapitre I

Le rapport du président 13

- 1.1. Les études et les recherches 13
- 1.2. Les travaux du Conseil 14
 - 1.2.1. La situation linguistique actuelle 15
 - 1.2.2. L'avenir de la langue française au Québec 16
- 1.3. Les enjeux de la francophonie 17

Chapitre II

Les activités du Conseil 21

- 2.1. Les avis du Conseil 21
 - 2.1.1. L'avis du Conseil sur la situation linguistique actuelle 21
 - 2.1.2. L'avis du Conseil sur les jeunes et l'avenir du français 23
 - 2.1.3. L'avis du Conseil concernant le soutien financier de l'État pour un accroissement de la participation au processus de francisation 24
 - 2.1.4. L'avis du Conseil sur la participation de la société québécoise au processus de francisation 24
 - 2.1.5. L'avis du Conseil sur le « bilan de fin d'année » de la Commission de protection de la langue française 25
 - 2.1.6. Les avis du Conseil sur les projets de règlements de l'Office de la langue française 26
 - 2.1.7. L'avis du Conseil sur l'étiquetage des produits d'alimentation cachère 26
- 2.2. Les comités du Conseil 26
 - 2.2.1. Comité sur la francisation des entreprises 26
 - 2.2.2. Comité sur la place du français dans les écoles francophones à composante pluriethnique 26
 - 2.2.3. Comité sur l'enseignement du français, langue maternelle 27

Chapitre III

L'administration et les ressources financières 29

- 3.1. Le personnel 29
- 3.2. L'organigramme 29
- 3.3. Les ressources financières 31
- 3.4. Les subventions et prix 31

Chapitre IV

Les affaires juridiques 33

- 4.1. Études et activités juridiques internes 33
- 4.2. Le droit linguistique 33
- 4.3. Le langage juridique 33

Chapitre V

Les études et recherches 35

- 5.1. Démographie et langue 35
 - 5.1.1. La fécondité des groupes linguistiques 35
 - 5.1.2. La connaissance du français et de l'anglais 35
- 5.2. Sociologie et langue 36
 - 5.2.1. Sondage omnibus 36
 - 5.2.2. Les cheminements scolaires des francophones, des anglophones et des allophones du Québec au cours des années 70 37
- 5.3. Économie et langue 38
 - 5.3.1. L'appartenance des entreprises: le cas du Québec en 1978 38
- 5.4. Qualité de la langue 39
 - 5.4.1. La langue des animateurs de la radio et de la télévision francophones au Québec 39
 - 5.4.2. Étude comparative sur l'orthographe d'élèves québécois 40
- 5.5. Français, langue scientifique 41
 - 5.5.1. La langue d'usage dans les communications et les publications des chercheurs d'institutions francophones du Québec 41
- 5.6. Recherches et priorités 42

Chapitre VI

Les communications 45

- 6.1. Les publications du Conseil 45
 - 6.1.1. La collection « Dossiers » 45
 - 6.1.2. La collection « Documentation » 45
 - 6.1.3. Coédition 45
 - 6.1.4. La collection « Notes et documents » 46
- 6.2. La revue de presse 46
- 6.3. Le Centre de documentation 46
- 6.4. L'Ordre des francophones d'Amérique 47
- 6.5. Le prix 3-juillet-1608 47
- 6.6. Le prix Jules-Fournier 1984 47

Annexe A

Le Conseil de la langue française (Charte de la langue française) **49**

Annexe B

Liste des avis et recommandations du Conseil **50**

Annexe C

Liste des récipiendaires du prix Jules-Fournier **51**

Annexe D

Liste des récipiendaires du prix 3-juillet-1608 **52**

Annexe E

Liste des membres de l'Ordre des francophones d'Amérique **53**

Introduction

Le Conseil de la langue française a été créé le 26 août 1977, lors de la sanction de la Charte de la langue française. Ce rapport annuel couvre le huitième exercice du Conseil et présente l'ensemble des activités du collège des conseillers et des fonctionnaires de la permanence, du 1^{er} avril 1984 au 31 mars 1985. Il comprend six chapitres qui traitent successivement des points suivants :

- le rapport du président ;
- les activités du collège des conseillers et des comités du Conseil ;
- les ressources humaines et financières du Conseil ;
- les services juridiques, les études sur le droit linguistique et le langage juridique ;
- les recherches démographiques, sociologiques, économiques et linguistiques ;
- les publications et les prix du Conseil.

Au cours de l'exercice 1984-1985, le Conseil de la langue française s'est appliqué à répondre aux demandes du ministre responsable de l'application de la Charte et à entreprendre des travaux et des consultations publiques sur des questions linguistiques diverses. Il a en outre continué la mise en oeuvre de son programme de recherche pour mieux connaître l'évolution de la situation linguistique au Québec.

Chapitre premier

Le rapport du président

Le Conseil de la langue française, créé par la Loi 101, s'est réuni pour la première fois le 21 mars 1978. Après sept ans de travaux, il nous paraît utile de jeter un regard en arrière.

Essentiellement, le Conseil a été institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française, sur l'interprétation et l'application de la loi, sur l'évolution de la situation linguistique, et sur toute question touchant la langue française au Québec. Pour s'acquitter de son mandat, le Conseil a reçu le pouvoir d'entreprendre des études et des recherches et de recevoir de la population ou de certains groupes touchés par la loi, des observations relatives au statut et à la qualité de la langue française comme aussi aux difficultés d'application de la loi. Le Conseil peut aussi informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec (articles 186, 188 et 189 de la loi).

La Loi 101 est aussi une Charte de la langue française, et le Conseil est spécifiquement chargé de voir comment s'exercent les droits linguistiques des Québécois et comment évolue la situation linguistique dans tous les secteurs d'activités publiques. Le Conseil de la langue française est donc en quelque sorte, comme le reconnaissait le Conseil du trésor le 13 décembre 1977, « une commission permanente d'études et de recherches » et, bien évidemment, de consultation publique, « sur le statut et la qualité de la langue française au Québec ».

Composé de personnes nommées par le gouvernement après consultation des groupes représentatifs au sein de la population, le Conseil peut par conséquent, dans une saine indépendance par rapport à l'Exécutif, examiner le plus objectivement possible les dossiers que lui soumet le ministre ou attirer l'attention de celui-ci sur toute question qui lui paraît importante dans l'intérêt du public et de la langue française.

1.1. Les études et recherches

Dès le point de départ, le Conseil a attaché beaucoup d'importance aux études et aux recherches, et cela pour deux raisons. Toute entreprise d'aménagement linguistique crée des situations délicates et complexes qui donnent lieu assez souvent à des débats émotifs: il est nécessaire d'apporter à ces débats un éclairage objectif, factuel, serein.

D'autre part, aucune politique linguistique sérieuse ne saurait s'appuyer sur une connaissance approximative des situations linguistiques: dans le prolongement de la Commission Gendron, le Québec devait se donner un lieu permanent de recherche pour mieux mesurer son évolution linguistique et, partant, la pertinence des moyens mis en oeuvre par l'État.

En fixant son programme de recherches, le Conseil visait trois objectifs: mesurer les progrès de la langue française au Québec, mieux connaître certaines situations linguistiques, et mieux situer la politique linguistique du Québec par rapport à d'autres.

Le Conseil a investi dans chacun de ces trois objectifs, plus particulièrement dans les deux premiers. Pour mesurer les progrès du français dans les divers secteurs d'activités, il a identifié et défini des indicateurs qui ont été traduits dans des ensembles de questions à l'intérieur des enquêtes et des sondages du Conseil. Quelques-uns de ces indicateurs avaient été utilisés au début des années 70, d'autres ont été construits de toutes pièces. Repris à intervalles réguliers, ils ont permis et permettront de mesurer le chemin parcouru dans l'emploi des langues au Québec et d'évaluer l'évolution du statut réel de la langue française. C'est ainsi que, depuis cinq ans, le Conseil a rendu compte publiquement de l'évolution de la situation de la langue française dans les domaines suivants:

- l'usage du français au travail (dans les communications verbales et écrites, selon les divers secteurs d'emploi);
- l'usage du français dans les commerces et les services publics (évolution du service en français);
- le statut du français comme langue d'enseignement (évolution de la répartition des clientèles scolaires selon la langue);
- le recours au français dans la consommation des médias (lecture des journaux ou écoute de la radio et de la télévision en français);
- l'usage du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques;
- mesure de l'évolution des écarts de revenu selon les groupes linguistiques;

- mesure de l'évolution de la propriété des entreprises selon les groupes linguistiques;
- rôle et place des francophones parmi les cadres et les dirigeants des secteurs public et privé au Québec.

La comparaison directe, à quelques années de distance, de la réalité observée, constitue évidemment une donnée de première main. On aura remarqué que l'une ou l'autre des recherches précédentes participaient de cette méthode qui a été utilisée en outre pour mesurer l'évolution dans deux autres secteurs: celui de l'évolution de la qualité de la langue dans la publicité des chaînes d'alimentation (au moyen des encarts publicitaires eux-mêmes) et celui de l'évolution du français dans l'affichage public (au moyen de relevés photographiques). Cette dernière recherche n'est pas encore terminée.

D'autres données mises en place ont également permis au Conseil, à intervalles réguliers, de mesurer l'évolution des opinions et des attitudes de la population face à la langue française et au contenu des politiques linguistiques du Québec. Une vaste enquête en cinq volets (dont les quatre premiers ont déjà été publiés sous le titre de *Conscience linguistique des jeunes Québécois*) a permis au Conseil de mieux connaître et de mieux décrire les comportements linguistiques ainsi que les perceptions et les opinions des étudiants du secondaire et du cégep face à la langue française.

Les recherches du Conseil poursuivent aussi un autre but: celui de mieux connaître et de mieux analyser certaines situations linguistiques et, partant, d'attirer, s'il y a lieu, l'attention du ministre et de la population sur certaines mesures à prendre en relation avec les situations observées. Aux recherches que nous avons mentionnées, on peut ajouter, par exemple, les études démographiques portant sur certains sous-groupes de la population québécoise; l'analyse et le sondage sur la langue des animateurs de la radio et de la télévision; et les études du Conseil portant sur la qualité de la langue, soit chez les étudiants (études publiées), soit dans l'administration publique (étude en cours), soit dans le domaine de la rédaction des lois.

Enfin, un budget modeste a été consacré à d'autres études du Conseil, presque toutes terminées maintenant, qui avaient pour but de mieux situer les politiques et les législations linguistiques du Québec par rapport à d'autres et par rapport aux droits linguistiques eux-mêmes en faisant mieux connaître au gouvernement et à la population ce qui se fait en dehors du Québec ou dans d'autres pays.

Bref, le Conseil s'est donné un programme de recherches et de publications assez exigeant. Et il s'est efforcé de maintenir son rythme en dépit des

compressions budgétaires et d'un calendrier d'activités assez chargé. À l'exception d'un petit nombre d'études plus théoriques mais utiles à l'éclairage des questions linguistiques, il a accordé la priorité et la majeure partie du budget à des recherches appliquées dont le caractère pratique n'échappe à personne.

1.2. Les travaux du Conseil

Au cours des cinq dernières années, le Conseil s'est réuni en moyenne une fois par mois pour ses assemblées régulières. On trouvera dans ce rapport la liste complète des avis que le Conseil a donnés au ministre. Ces avis n'ont pas tous la même importance. De plus, le Conseil se réunit pour étudier des questions sur lesquelles il désire faire rapport au ministre, notamment à partir des résultats des recherches.

On peut dire qu'au cours des cinq dernières années, les réunions du Conseil ont connu trois temps. Le début des années 80 a été marqué par une nette préoccupation des aspects juridiques de la loi et des règlements. Comme il doit conseiller le ministre sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la loi et prêter l'oreille, en même temps, aux observations du public, le Conseil s'est efforcé alors, notamment dans ses avis relatifs aux tests linguistiques et aux règlements de l'Office, de faire des recommandations qui tiennent compte à la fois des objectifs de la loi et du « climat de justice et d'ouverture » préconisés par le préambule de la Charte. C'est à cette époque également que le Conseil a fait connaître publiquement ses points de vue sur les conséquences prévisibles du projet de loi constitutionnelle canadienne sur la situation de la langue française au Québec.

Dans un deuxième temps, qui correspond aux années 1982 et 1983, le Conseil s'est livré à un bilan détaillé de la situation linguistique. Il a tenu un important congrès intitulé « Langue et Société au Québec » pour faire le point sur l'état de la langue dans les différents secteurs de l'activité publique. Puis, ajoutant à ces réflexions le résultat de ses recherches et de ses consultations publiques, il présenta au ministre, le 7 novembre 1983, à l'issue de la Commission parlementaire sur la Loi 101, un avis dans lequel il évaluait le chemin parcouru depuis l'adoption de la Charte de la langue française et proposait des ajustements dont plusieurs ont été retenus lors des modifications apportées à la loi.

Enfin, le début de l'année 1984 a marqué un tournant dans les priorités et les orientations du Conseil. Désireux de « dépasser » en quelque sorte l'« univers législatif » dans lequel on a un peu trop enfermé la langue, le Conseil s'est résolument

turné vers l'étude des facteurs et des conditions les plus susceptibles de contribuer au développement et à l'avenir de la langue française au Québec et dans le monde. Il a commandé une étude prospective sur ces facteurs. Il a publié une série d'essais sur l'avenir de la langue française au Québec. Et surtout, il a mis en place quatre comités de travail et de consultation touchant des groupes cibles qui joueront, à son avis, un rôle névralgique dans cet avenir de la langue française. Mais le Conseil n'a pas fermé les yeux pour autant sur la réalité immédiate. Avec la population, il s'est inquiété des déboires répétés qu'a connus la Charte de la langue française devant les tribunaux au cours de l'année 1984. C'est pourquoi il remettait au ministre, en janvier 1985, un avis sur la situation linguistique actuelle. Il convient donc de s'arrêter un instant, dans ce rapport annuel, sur les deux grandes préoccupations qui ont marqué les travaux du Conseil en 1984-1985.

1.2.1. La situation linguistique actuelle

Après les assouplissements apportés à la Loi 101 par l'Assemblée nationale en décembre 1983, plusieurs avaient cru que l'année 1984 allait consacrer, dans un climat de satisfaction générale, le nouvel équilibre linguistique du Québec. Cet espoir fut bientôt déçu. En 10 mois, cinq jugements, prononcés par différentes cours, vinrent affecter la Charte de la langue française et soulever à nouveau la question du statut du français, que ce soit dans les communications adressées à des employés, les brochures distribuées au public, l'accès aux ordres professionnels, la langue de l'enseignement ou l'affichage public. Arrivant en fin d'année après tous les autres, le jugement de la Cour supérieure sur l'affichage public, en particulier, vint reposer à l'opinion publique francophone la question de sa protection linguistique et de l'efficacité de la Charte de la langue française.

Le Conseil de la langue française, qui a précisé le mandat de « surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec et de communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions » avait entrepris, dès septembre, d'analyser la nouvelle situation linguistique. C'est pourquoi il était pratiquement prêt à remettre un avis au ministre, quand survint, à la fin de décembre 1984, le jugement sur l'affichage public. Le Conseil remit finalement son avis au ministre et le rendit public à la fin de janvier 1985.

Dans cet avis, le Conseil établit d'abord un bilan « judiciaire », puis un bilan « social » de la Charte. Il décrit ensuite les mesures qui lui paraissent s'imposer pour assurer l'avenir de la langue française. On trouvera au chapitre suivant une syn-

thèse des observations et des recommandations du Conseil sur la situation linguistique du Québec. Mais, arrêtons-nous ici à quelques brèves considérations.

Toute législation linguistique étant en quelque sorte un « dosage » des langues en présence, le législateur espérait avoir trouvé l'équilibre souhaitable qui assure à la fois le respect des minorités et la protection de la majorité dont la langue est elle-même minoritaire dans l'ensemble canadien et américain. D'ailleurs, tous s'accordaient généralement à saluer, à l'intérieur de cet équilibre linguistique, le traitement généreux accordé à la minorité anglophone. Le législateur avait donc escompté que cette Charte aurait un effet d'entraînement sur l'ensemble de la société, pour l'aider à mettre en place, avec plus d'efficacité et de célérité, les conditions propices au développement d'une langue française que l'environnement nord-américain ne favorise guère.

En dépit des progrès enregistrés par la langue française au Québec depuis 10 ans, il n'est pas possible de conclure que le français est devenu, en 1985, la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

Ainsi, par exemple, dans les milieux de travail de la région métropolitaine, l'exigence de l'anglais demeure toujours très forte. En dépit du développement terminologique, l'usage des termes français n'a pas encore réussi à s'implanter dans le parler quotidien des travailleurs. On a constaté dernièrement un fléchissement de la qualité du français dans la présentation des produits. De plus, l'analyse des données du recensement de 1981 montre que le français recule partout au Canada et que, même au Québec, les transferts linguistiques ont encore joué en faveur de l'anglais au cours des 10 dernières années. Enfin, la consommation des biens culturels de langue anglaise (télévision, vidéo, etc.) a sensiblement augmenté, surtout chez les jeunes.

Face à une situation linguistique préoccupante, le Conseil de la langue française recommande au gouvernement de prendre les moyens nécessaires pour relever et soutenir le statut de la langue française. Il souhaite d'abord que l'Assemblée nationale reconnaisse et garantisse, dans un document constitutionnel québécois, les droits linguistiques fondamentaux des Québécois et le statut de la langue française, et ensuite que le Québec fasse reconnaître, dans la Constitution canadienne, la légitimité des moyens qu'il entend prendre pour assurer le développement de la langue française. Il recommande enfin au gouvernement de conserver toute sa force à l'affichage public en français et d'apporter à la Loi 101 les compléments nécessaires pour garantir avec plus d'efficacité ou de précision l'exercice

du droit à l'usage du français au travail, dans les communications et les services au consommateur.

Mais les mesures législatives ne suffisent pas pour assurer le développement et la vitalité de la langue française. Il est urgent de créer, au Québec, une dynamique nouvelle face à cet objectif. La population elle-même a un rôle primordial à jouer pour faire respecter ses droits linguistiques fondamentaux. Les travailleurs et les jeunes, en particulier, aidés par les associations syndicales et les milieux de l'éducation, devraient être invités à prendre une part beaucoup plus active et dynamique dans le développement, la diffusion et l'usage effectif du français, comme aussi dans l'amélioration de la qualité de la langue.

Dans cette optique, le Conseil recommande au gouvernement de favoriser lui-même l'initiative des groupes et des citoyens désireux d'assumer efficacement leurs responsabilités face à la langue, en mettant à contribution en particulier les corps intermédiaires et le système d'éducation. C'est dans cet esprit d'ailleurs que le Conseil de la langue française a lui-même mis sur pied quatre comités portant sur des groupes cibles dont le rôle lui paraît déterminant pour assurer l'avenir de la langue française au Québec.

1.2.2. L'avenir de la langue française au Québec

Cet avenir, à notre avis, sera fortement conditionné par la place qui sera faite à la langue française et par les attitudes linguistiques qui se développeront chez les jeunes, dans les écoles pluriethniques de la région métropolitaine, dans les milieux de l'enseignement, et dans le monde du travail et des entreprises. Les quatre comités du Conseil se sont attachés ou s'attachent actuellement à décrire la place du français dans ces quatre secteurs (ou chez ces quatre groupes cibles) et à identifier certaines actions susceptibles d'y assurer davantage l'avenir du français.

Le comité sur *les jeunes et l'avenir du français*, composé en majorité de jeunes, a terminé ses travaux, et le Conseil a transmis au ministre, en février 1985, le rapport de ce comité, accompagné d'un avis. À cause des recherches qu'il poursuit depuis cinq ans sur les attitudes et les comportements linguistiques des jeunes Québécois, le Conseil s'attendait un peu aux conclusions issues des réflexions du comité. Ce qui frappe particulièrement, c'est la constatation initiale et la constatation finale faites par les jeunes eux-mêmes. Dès le point de départ, ils ont tenu à se démarquer par rapport aux générations précédentes. Pour eux, la question de la langue ne constitue pas une priorité: c'est un

fait acquis, qui va de soi, et ils ne ressentent aucune insécurité; leur intérêt se porte avant tout vers des questions comme le chômage, l'environnement, la paix mondiale.

Pourtant, à la fin de leurs travaux, les jeunes, qui ont imprimé à leurs réflexions leur dynamique propre, se sont montrés plus près des préoccupations de leurs aînés qu'ils ne l'avaient dit d'abord. Pour plusieurs, c'était la première réflexion sérieuse qu'ils entreprenaient sur la langue, et ils déploraient leur manque de connaissances précises sur l'évolution de la situation linguistique du Québec. Pour eux, la langue est surtout un outil de communication, et bien peu une valeur sociale. Celle-ci ressemble, chez eux, comme ils l'ont dit, à « un vieux meuble d'antiquaire qu'on a remisé dans la cave ». C'est pourtant eux, spontanément, qui reconnaissent qu'« il faut remonter ce meuble au salon », sans quoi il n'y a pas d'avenir sérieux. C'est pourquoi ils recommandent des moyens concrets (dont la mise en place par les jeunes eux-mêmes d'un groupe d'animation qu'ils appellent « Franjeu ») pour susciter auprès des jeunes un éveil de la conscience linguistique. Ce qu'ils entendent par là, ce n'est pas une sorte d'« enrégimentation nationaliste », mais bien plutôt une prise de conscience de la réalité linguistique du Québec, compte tenu de sa situation géographique, et des valeurs économiques et culturelles que peut représenter la langue française si on sait concourir à son développement. Aussi étonnant que cela paraisse, le système d'éducation n'éveille pas chez eux cette conscience des réalités linguistiques ou, plus simplement, comme ils l'ont dit eux-mêmes, l'amour de la langue.

Le comité sur la place et l'avenir du français dans *les écoles à composante pluriethnique* de la région de Montréal remettra son rapport à l'automne 1985. Ses travaux sont très avancés. La consultation du milieu est terminée.

L'enjeu que soulève ce comité est important. L'avenir du français au Québec doit pouvoir compter sur la contribution active des Néo-Québécois et des membres des communautés culturelles. Traditionnellement, la plupart d'entre eux rejoignent les rangs de la communauté anglophone. Or, la Loi 101 a sensiblement modifié le paysage scolaire: plusieurs écoles du secteur français, surtout à Montréal, reçoivent une majorité d'étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français. Quelle place réelle occupe le français dans l'enseignement et dans la vie quotidienne de ces écoles? Le français réussit-il à être autre chose qu'une matière scolaire? Joue-t-il un rôle significatif dans le processus d'intégration harmonieuse des jeunes à la société québécoise? La francisation signifie-t-elle l'assimilation ou plutôt l'adoption d'une langue commune qui

aura su s'ouvrir à l'enrichissement des autres cultures? Bref, par ses réflexions, ses consultations et ses recherches, le Conseil s'efforcera de promouvoir la participation de tous les citoyens à l'édification d'un Québec français ouvert à toutes les cultures qui le composent.

Parallèlement, un autre comité du Conseil s'est attaqué à la question extrêmement importante de *l'enseignement du français, langue maternelle*. Ce comité n'entend pas se substituer au ministère de l'Éducation: son objectif n'est pas d'examiner ce qui se passe dans la classe de français. Il veut plutôt prêter sa voix à tous ceux qui, dans la société et sur le marché du travail, sont en mesure de constater ou de déplorer le degré de préparation ou de performance en français des jeunes issus de notre système d'éducation. À maintes reprises depuis six ans, à l'occasion de consultations régionales et en particulier à l'occasion de rencontres avec des représentants de l'entreprise et du monde du travail, le Conseil de la langue française a été invité à faire pression sur le gouvernement pour que les jeunes qui sortent de nos écoles soient mieux préparés en français. Ce comité aura justement pour tâche de sensibiliser le monde de l'enseignement aux attentes du monde du travail et de la société en général, de donner la parole aux uns et aux autres afin qu'ils se comprennent, et de dégager certaines mesures susceptibles d'aider notre système d'enseignement à atteindre ses objectifs. En dépit de la crise actuelle des langues qui sévit partout, le Conseil croit que la qualité et l'efficacité de l'enseignement du français, langue maternelle, constituent des facteurs déterminants de la vitalité et de l'avenir du français au Québec.

Enfin, un quatrième comité du Conseil s'interroge sur *l'avenir de la francisation au sein des entreprises*. Comment cette francisation a-t-elle été vécue au sein des entreprises depuis l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française? Quelle est la participation réelle des travailleurs au processus de francisation? et surtout, à quelles conditions peut-on prévoir que les objectifs de francisation seront pleinement atteints?

Déjà, dans un avis qu'il remettait au ministre le 7 novembre 1983, le Conseil recommandait qu'« un fonds de soutien gouvernemental soit créé » pour accroître la participation des travailleurs aux comités de francisation. Au cours de l'année écoulée, le Conseil précisait, à la demande du ministre, les modalités de répartition et d'attribution de ce fonds gouvernemental dont la création a été annoncée au début du mois de mai 1985. Le comité du Conseil a poursuivi ses rencontres et ses consultations, au cours des derniers mois, auprès des dirigeants d'entreprises, des travailleurs et des repré-

sentants de l'Office de la langue française. Au delà du bilan global qu'il entend livrer, il espère surtout pouvoir dégager les facteurs les plus susceptibles d'assurer une nouvelle impulsion au processus de francisation. Avec la participation accrue des travailleurs, il apparaît déjà que, parmi les facteurs les plus importants, il faille compter sur la volonté et l'initiative des directions d'entreprises et sur une conception renouvelée du rôle de l'Office de la langue française.

1.3. Les enjeux de la francophonie

Certes, il est important, pour assurer l'avenir du français au Québec, de se tourner, comme nous l'avons fait, vers des groupes cibles dont l'action paraît déterminante à cet égard. Mais cela ne suffit pas: il est nécessaire de consolider l'avenir du français sur une base plus large, qui est celle de la francophonie. C'est pourquoi le Conseil de la langue française, au cours des cinq dernières années, a cherché à mieux connaître la situation de la langue française hors Québec et dans le monde et à développer des liens de coopération en particulier avec la France.

Déjà en novembre 1980, dans un avis au ministre, le Conseil affirmait que « le sort des minorités francophones hors Québec est intimement lié au statut et au développement de la langue française au Québec, et [que] le Conseil de la langue française ne saurait s'en désintéresser, car, du même coup, le sort qui leur est fait ne peut qu'avoir des répercussions sur le statut de la langue française au Québec ». Le Conseil réclamait alors pour les minorités francophones hors Québec une protection constitutionnelle adéquate¹.

Le Conseil a suivi de très près l'évolution de la situation linguistique chez les minorités francophones des autres provinces. Il a publié des études sur la situation et la législation linguistiques de différentes provinces canadiennes², et il s'est intéressé en particulier au dossier du Manitoba. Il a aussi réalisé et publié des études démographiques sur les francophones hors Québec, sur les Franco-Américains et sur l'émigration québécoise aux États-Unis³. Dans le cadre de sa participation aux travaux de l'Institut de recherche sur l'avenir du français, il a commandé récemment une importante recherche sur la population francophone des États-Unis (à la lumière du recensement de 1981) et il publiera bientôt une étude sur Haïti.

¹ Voir « Notes et documents » du C.L.F., n° 3, pp. 32 à 34.

² Voir « Documentation » du C.L.F., n° 6, 7 et 10.

³ Voir « Notes et documents » du C.L.F., n° 32 et 33, et « Documentation », n° 1.

À l'occasion de lancements d'ouvrages ou de consultations du Conseil, le président et quelques membres ont eu des rencontres avec des représentants de la Fédération des francophones hors Québec et de l'Association canadienne-française de l'Ontario (1982), et également avec des représentants de la Société nationale des Acadiens (1984). Des relations suivies se sont établies entre le Conseil et l'École de droit de l'Université de Moncton, qui s'intéresse particulièrement à la terminologie juridique de langue française. Le Conseil a également donné son soutien à l'action de groupes et d'organismes qui, aux États-Unis, travaillent au développement et au rayonnement de la langue française, notamment l'Institut français de Worcester (Mass.), le Département d'études canadiennes et québécoises de l'Université de l'État de New York à Plattsburg et l'Association des Franco-Américains. Le Conseil continue d'entretenir des liens étroits avec ces organismes: il est présent à leurs activités ou il leur délègue un conférencier ou une personne ressource lors de leurs colloques et séminaires.

Enfin, le Conseil collabore activement à la tenue des Rencontres francophones de Québec qui ont lieu chaque année, début juillet, et qui sont organisées par le Secrétariat permanent des peuples francophones. Le Conseil a toujours eu son représentant à la Commission thématique de ces Rencontres, qui regroupe les chefs de file des associations francophones hors Québec. C'est à l'occasion de ces Rencontres que le Conseil de la langue française remet annuellement ses décorations de l'Ordre des francophones d'Amérique, pour honorer les personnes et les institutions du Canada et des États-Unis qui ont contribué de façon remarquable au développement de la langue et de la vie française en Amérique. En 1985, le Conseil a doublé le nombre de personnes et de groupes hors Québec qui recevront ces distinctions.

Mais le développement des communautés francophones d'Amérique est évidemment tributaire du développement de l'ensemble de la francophonie. L'avenir d'une langue, en particulier, ne peut être assuré dans le monde d'aujourd'hui à moins de jouir d'une base large et solide et d'un réseau de solidarité efficace entre les peuples qui parlent cette même langue. C'est pourquoi le Conseil s'est efforcé, au cours des dernières années, de contribuer au développement d'une coopération durable entre le Québec et les autres pays francophones, et notamment la France, en matière linguistique. L'entreprise n'a pas toujours été facile et n'a pas toujours donné les résultats escomptés. Les partenaires, de part et d'autre de l'Atlantique, n'avaient pas toujours les mêmes priorités ni les mêmes intérêts. Quoi qu'il en

soit, un groupe de travail des Premiers ministres de France et du Québec, auquel le Conseil participe activement, fait actuellement le bilan de la coopération passée, identifie les enjeux et les besoins et trace les grandes orientations pour les cinq prochaines années. Le rapport de ce groupe est attendu au cours des prochaines semaines.

La coopération franco-québécoise que le Conseil s'est efforcé de développer comprenait quatre axes: politiques et législations linguistiques, situation de la langue française, terminologie et néologie⁴, diffusion du français dans le monde⁵. L'objectif du premier axe était de s'éclairer mutuellement sur les politiques et les législations linguistiques respectives et tenter de dégager des consensus et des appuis. Au delà des rencontres et des échanges, le Conseil a obtenu la collaboration de juristes français (ainsi que belges et suisses) pour la réalisation d'études dans ce domaine. Avec la participation active du Conseil, un colloque international important sur l'application des législations linguistiques dans les pays francophones a eu lieu à Paris en 1982 et un second aura lieu, dans le prolongement du premier, en juin 1985 à Bruxelles. Lors du premier colloque, il avait été abondamment question de revoir et de renforcer la législation linguistique française et de prendre les mesures nécessaires pour conjuguer les efforts des pays francophones (notamment le Québec et la France) dans la présentation française des produits: des suites ont été données à chacun de ces deux points.

L'objectif du deuxième axe était de mieux analyser, de part et d'autre, la situation du français dans certains secteurs et de trouver en commun les mesures correctives ou incitatives les plus appropriées. Le Conseil a pris les devants en s'attaquant d'abord à la place faite au français dans les publications et les communications scientifiques et techniques. Le colloque international qu'il a organisé à Montréal en 1981 sur cette question a permis aux scientifiques et aux hommes politiques de faire le point de façon exhaustive. Dans le prolongement de ce colloque, le Conseil a joué un rôle d'animation qui a permis, après bien des démarches et des rencontres franco-québécoises, la création d'une première grande revue scientifique internationale de langue française, *Médecine Sciences*, qui a été lancée au printemps 1985. Le Conseil s'est également intéressé, avec ses partenaires français, à la qualité de la langue dans la rédaction des lois (colloques) et il a publié, en coédition avec Le Robert de Paris,

4 L'Office de la langue française est responsable de ce dossier: nous n'en parlerons pas ici.

5 En collaboration avec le ministère de l'Éducation.

deux importants recueils internationaux d'articles et d'essais sur la *Norme linguistique* et sur la *Crise des langues*.

Enfin, l'objectif du dernier axe de coopération visait à favoriser l'intervention conjointe ou concertée de la France et du Québec en matière de diffusion du français dans le monde. Cet objectif n'a pas encore donné les résultats escomptés. Le Conseil s'est efforcé, pour sa part, de jouer un rôle d'animateur dans deux secteurs: il a préparé un devis chiffré pour la création d'une Caisse internationale d'aide à l'édition et à la diffusion du livre et du manuel scientifique et technique de langue française et il a cherché à y intéresser des organismes francophones; il a également tenté, conformément à une décision de la Commission permanente de coopération franco-qubécoise, de planifier une présence accrue du Québec dans le monde pour l'enseignement et la diffusion du français, en collaboration notamment avec les maisons de l'Alliance française.

Au delà de ces efforts de coopération, le Conseil a été activement présent dans plusieurs forums et colloques internationaux pour y représenter le Québec et pour y apporter les résultats de ses recherches et la compétence de ses ressources humaines. Le Conseil vient encore d'accepter de jouer un rôle moteur dans la mise en place d'une coopération mieux planifiée entre le Québec et la communauté française de Wallonie-Bruxelles.

Au cours des derniers mois, nous l'avons dit, le Conseil a contribué étroitement aux travaux de réflexion du comité des deux Premiers ministres (Groupe de réflexion et d'action sur les enjeux de la francophonie). Après un examen critique de la coopération passée, ce comité définira bientôt les conditions d'une solidarité accrue et indispensable entre les pays francophones.

L'enjeu essentiel nous paraît être le suivant: si la langue française veut miser, et ne pas être perdante, dans le jeu des forces mondiales, elle doit d'abord représenter un certain marché avec une valeur économique propre, et elle doit aussi exercer un certain pouvoir d'attraction comme véhicule de communication. En conséquence, les pays francophones n'ont pas le choix: ils doivent réussir à prendre le virage nécessaire pour assurer, de façon concertée et efficace, la place et le développement d'un marché francophone et de la langue française elle-même à l'intérieur de la francophonie et dans le monde. Cela commandera d'importants changements d'attitudes dans les relations entre pays francophones, notamment entre la France et le Québec, et une réelle volonté politique, de part et d'autre, de réduire les divergences d'intérêts respectifs pour soutenir l'impératif commun du développement de

la langue française. L'avenir du français au Québec repose en grande partie sur la qualité et la force accrues de ces relations entre pays francophones.

Chapitre II

Les activités du Conseil

Au cours de l'exercice 1984-1985, le Conseil a tenu 12 assemblées régulières pour un total de 13 jours de délibérations. Les réunions ont eu lieu aux dates et aux endroits suivants:

le 9 avril 1984	Montréal
le 17 mai 1984	Montréal
le 1 ^{er} juin 1984	Montréal
le 16 juillet 1984	Québec
le 3 septembre 1984	Montréal
le 11 octobre 1984	Montréal
le 9 novembre 1984	Montréal
le 22 novembre 1984	Montréal
le 13 décembre 1984	Québec
le 24 janvier 1985	Montréal
le 14 février 1985	Montréal
le 14 mars 1985	Québec

Les délibérations du Conseil ont porté sur des demandes spécifiques du ministre et sur divers dossiers reliés aux questions linguistiques. La plupart des questions débattues en assemblée ont nécessité la formation de comités d'étude ou le recours à des consultations externes. Dans cette section, nous présenterons un sommaire des différents avis du Conseil au ministre et un aperçu des travaux en cours des comités.

2.1. Les avis du Conseil

2.1.1. L'avis du Conseil sur la situation linguistique actuelle (adopté le 25 janvier 1985)¹

Sept ans après l'adoption de la Charte de la langue française et suite aux contestations judiciaires entraînées par certaines dispositions de cette Charte, le Conseil s'est imposé une réflexion sur la situation linguistique du Québec. Le 24 janvier 1985, les membres du Conseil adoptaient en assemblée un document final contenant des recommandations à l'adresse du Parlement et du gouvernement en vue de consolider le statut et la qualité de la langue officielle de l'État québécois.

Avant d'indiquer les recommandations en question, arrêtons-nous à quelques observations générales de l'avis du Conseil.

Un bilan positif mais...

L'usage du français a progressé au Québec depuis 10 ans chez une majorité de personnes et dans la plupart des secteurs d'activités. Ainsi, la présence du français s'est sensiblement accrue dans la présentation des produits, dans les services offerts aux consommateurs, dans la publicité commerciale et dans l'affichage. Le nombre des travailleurs francophones a augmenté dans à peu près tous les secteurs, de même que le nombre de cadres francophones dans les entreprises. L'usage du français a enregistré des gains réels, surtout dans les documents et les communications écrites et dans les réunions de travail.

Le développement de la terminologie et la diffusion de l'usage des termes français ont touché une plus grande partie de la population. La connaissance du français a augmenté chez les anglophones et les allophones.

Bilan positif certes mais, dans bien des secteurs, l'usage du français comme « langue normale et habituelle » est encore précaire ou mal assuré.

Dans les milieux de travail, l'exigence de l'anglais pour trouver un emploi demeure toujours très forte dans la région métropolitaine et l'usage du français dans les communications verbales demeure déficitaire chez les francophones travaillant dans les deux langues, notamment pour 45 % des travailleurs francophones de la région de Montréal. Dans le secteur privé, les cadres et les travailleurs francophones demeurent encore sous-représentés dans les domaines de pointe et dans les secteurs les plus importants de l'économie. Et, dans plusieurs entreprises, la règle est bien souvent l'usage de deux langues, plutôt que l'usage généralisé du français.

Par ailleurs, nombre d'entreprises reconnaissent elles-mêmes qu'en dépit de la traduction et du développement terminologique, l'usage des termes français, aussi bien généraux que spécialisés, n'a pas encore réussi à s'implanter dans les moeurs et le parler quotidien des travailleurs. Des dirigeants d'entreprises se plaignent aussi de la piètre qualité du français des jeunes employés ou stagiaires fraîchement issus du système d'éducation québécois.

¹ *La situation linguistique actuelle. Avis du Conseil de la langue française au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 47, avril 1985, 43 p.

Les données du recensement de 1981 relatives aux transferts linguistiques indiquent que la force d'attraction de l'anglais comme langue d'usage demeure supérieure à celle du français au Québec. Ce constat vient d'être confirmé par une étude de Statistique Canada, qui démontre que l'anglais fait des gains chez les allophones du Québec et que le français recule partout au Canada. Ces données incontestables nous permettent de réaffirmer une évidence : la survie et le développement de la langue française en Amérique du Nord demeureront toujours une entreprise difficile, qui a besoin d'être fortement soutenue.

Enfin, le Conseil souligne des faits d'un autre ordre dont l'influence peut être déterminante pour l'avenir de la langue française, en particulier : la multiplication et l'omniprésence des produits culturels américains et des communications informatisées véhiculées par la langue anglaise ; l'accroissement du nombre de chaînes de télévision de langue anglaise et le fort pourcentage d'écoute qu'y consacrent les jeunes.

Une dynamique nouvelle

Au cours des dernières années, l'action gouvernementale en faveur de la langue a été la plus tangible. Mais l'intervention de l'État ne saurait, à elle seule, assurer la progression réelle du français, celle-ci dépendant, pour une large part, des Québécois eux-mêmes qui la veulent ou qui ne la veulent pas.

Il faut s'engager résolument sur la voie d'une dynamique renouvelée où l'on cesse d'enfermer la langue française dans le triangle « gouvernements/ groupes de pression/tribunaux » pour centrer davantage l'attention et l'action sur la mise en place des conditions propres à favoriser l'avenir du français au Québec, grâce à une participation accrue de tous les partenaires de notre société. Sans doute les associations bénévoles et les regroupements de consommateurs ou d'usagers de la langue française auront-ils une part importante dans cette nouvelle dynamique, mais nous croyons que les dirigeants d'entreprises, les travailleurs et les syndicats d'une part, les enseignants et les jeunes d'autre part, auront un rôle déterminant à jouer comme moteurs et artisans de l'action linguistique des prochaines années.

L'avenir de la langue française au Québec passe par un renouvellement des attitudes, basé sur une revalorisation de la langue française. Trop souvent d'ailleurs, celle-ci a été présentée comme un « problème », comme un « handicap » qui empêcherait le Québec d'avancer. La vérité peut être toute différente, si la langue française est perçue et présentée comme un « bien collectif et permanent »,

comme une richesse nationale, comme un atout supplémentaire pour le Québec en Amérique du Nord. Ne dit-on pas qu'il faut préserver, développer et exploiter au maximum l'éducation, la culture, l'environnement ou les richesses naturelles d'un État, en y mettant le temps et les ressources voulues ? Pourquoi ne tient-on pas le même discours à propos de la langue ? On se soucie beaucoup de la qualité de la vie, de l'éducation, de l'environnement. Il est donc normal d'investir aussi pour améliorer la qualité de la langue, ou pour rendre celle-ci plus attrayante, plus dynamique. Dans un univers où le langage devient de plus en plus schématique et informatisé, n'y a-t-il pas un effort supplémentaire à consentir pour favoriser la maîtrise de la langue et le développement de la pensée ? On entend souvent dire que la langue coûte cher. Mais quel prix faut-il payer pour préserver et développer la langue française dans un contexte géographique qui ne la favorise pas du tout ?

Les recommandations

Le Conseil ne croit pas qu'il faille adopter une nouvelle législation linguistique car il estime que, dans son aménagement général et dans ses objectifs, la Charte de la langue française demeure toujours valable. Il est d'avis cependant qu'il faudrait en accroître l'efficacité par des mesures constitutionnelles et par un complément législatif. Il recommande donc :

1. a) Que l'Assemblée nationale du Québec réaffirme de façon plus ferme et plus solennelle les droits linguistiques fondamentaux des Québécois, tels qu'ils sont définis aux articles 2 à 6 de la Charte de la langue française, en les inscrivant dans un document constitutionnel qui en reconnaisse l'importance ;
- b) Que soit prescrit et garanti, dans ce même document constitutionnel, le statut de la langue française, sur la base du statut que lui reconnaît actuellement la Charte de la langue française. Que le législateur précise l'importance de ce statut pour la survie et le développement de la langue française en Amérique du Nord et qu'il en fixe la portée, si nécessaire, par rapport aux autres valeurs démocratiques et aux droits fondamentaux.
2. Que le gouvernement du Québec fasse en sorte que soient reconnus, à l'intérieur de la Loi constitutionnelle du Canada, le caractère distinct de la société québécoise, l'obligation que cela impose au Québec et au Canada de prendre des mesures appropriées pour assurer le développement de la langue française et, enfin, le caractère légitime, démocratique et raisonnable de ces mesures.

3. Que le gouvernement du Québec apporte les compléments nécessaires à sa législation linguistique ordinaire (soit à l'intérieur d'une loi « omnibus », soit au moyen d'un règlement adopté en vertu de l'article 93 de la Loi 101), pour garantir avec plus d'efficacité ou de précision l'exercice des droits linguistiques fondamentaux.
4. Que, sans se départir de ses obligations propres et tout en poursuivant son action en faveur de la langue française, l'État favorise lui-même l'initiative des groupes et des citoyens désireux d'assumer efficacement leurs responsabilités face à la langue.
5. Que, pour aider à l'instauration de cette dynamique nouvelle, l'État contribue au développement d'attitudes et de comportements linguistiques appropriés, ainsi qu'à la valorisation de la langue française, notamment auprès des jeunes et des travailleurs, par l'éducation et par l'information du public.

2.1.2. L'avis du Conseil sur les jeunes et l'avenir du français (adopté le 14 février 1985)¹

En mai 1984, le Conseil créait le comité sur les jeunes et l'avenir du français composé de 10 jeunes et de quelques représentants du Conseil. Ce comité a travaillé pendant un an environ pour établir la situation de la langue française telle que perçue par les jeunes, et pour définir des objectifs et des moyens d'action susceptibles de développer la conscience linguistique des jeunes.

Après avoir pris connaissance du rapport de ce comité², le Conseil en assemblée a endossé en grande partie le diagnostic établi par les jeunes et s'est prononcé sur les actions à entreprendre.

Le diagnostic

Les jeunes francophones ne ressentent pas d'insécurité. Ils se sentent Québécois à part entière et, à leurs yeux, le fait français est un acquis.

S'ils manifestent un grand attachement à la langue française, ils utilisent de plus en plus la langue anglaise lors de leurs activités culturelles (radio, télévision, disques, vidéo, etc.).

La question de la langue vient derrière le chômage, la paix mondiale et la qualité de l'environnement dans leurs priorités. Elle semble davantage une préoccupation latente qu'active.

La langue est, pour eux, un outil de communication sans référence explicite à ses racines et à son histoire.

Si la maîtrise de la langue française fait des progrès chez les jeunes sur le plan de l'expression orale, il n'en va pas ainsi de l'expression écrite qui présente bien des lacunes.

Les jeunes francophones montrent une grande ouverture d'esprit à l'endroit des membres des autres communautés culturelles, mais ils ne parviennent pas à définir comment réaliser l'intégration de ceux-ci au fait français.

Les actions à entreprendre

Le Conseil reconnaît que, parmi les perspectives dont il faut tenir compte pour définir avec les jeunes les moyens d'action propres à assurer l'avenir du français au Québec, doit être retenue l'émergence d'un nouveau projet et de nouvelles valeurs, qui mettent l'accent sur une pensée planétaire, valorisent une société écologique, s'appuient sur des collectifs locaux d'intérêts, préconisent la décentralisation au niveau local, le coopératisme, le partage de la richesse et des responsabilités.

Le Conseil est aussi d'avis que, s'il est une chose que l'on ne peut imposer aux jeunes, c'est bien le sentiment d'identité et la volonté de créer, de développer et de participer à un projet collectif. Dès lors, le Conseil juge qu'il se doit d'offrir des occasions pour que la question de l'avenir de la langue française soit débattue et réappropriée par la jeunesse. L'approche qu'il retient vise la réalisation d'une entente autour de la question de l'avenir du français au Québec, en invitant les organismes du réseau jeunesse à prendre en charge la réalisation d'événements linguistiques dans leur propre milieu.

Le Conseil préconise deux types d'actions à mettre en oeuvre sur le thème de l'avenir du français au Québec :

- des activités d'animation dans les milieux de jeunes et de réflexion auprès des jeunes plus engagés, activités organisées par et pour les jeunes ;
- des activités visant à la formation de la conscience linguistique des jeunes.

C'est dans cet esprit que le Conseil recommande :

² *Les jeunes et l'avenir du français. Recommandations du Conseil de la langue française au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 46, avril 1985, 26 p.

³ *Réflexions et propositions d'action : les jeunes et l'avenir du français au Québec. Rapport du comité du Conseil de la langue française sur les jeunes et l'avenir du français*, Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 45, janvier 1985, 171 p.

- Que soit créé un organisme autonome de promotion de la langue et du fait français auprès des jeunes Québécois. Cet organisme, pris en charge par les jeunes, serait responsable, pour un minimum de trois ans, de la mise en marche d'activités visant à développer la conscience linguistique des jeunes et à les sensibiliser au fait français au Québec.
- Que le ministre invite le ministre responsable du Secrétariat à la jeunesse à supporter et à subventionner de façon particulière les projets faisant appel à la participation des jeunes et visant le développement du Québec français.
- Qu'une rencontre intersectorielle consacrée au thème des jeunes et de l'avenir du français soit organisée dans le but de permettre l'échange d'information sur les actions des ministres et sur les organismes de jeunes, favorisant ainsi une sensibilisation à l'importance de la question linguistique au Québec.

2.1.3. L'avis du Conseil concernant le soutien financier de l'État pour un accroissement de la participation au processus de francisation (adopté le 9 avril 1984)⁴

Le Conseil tient à rappeler l'origine et les objectifs de cette mesure de « soutien financier » adoptée par le gouvernement à l'issue des audiences de la Commission parlementaire sur la Loi 101 (1983) et avant l'adoption de la Loi 57 modifiant la Charte de la langue française.

Pour la francisation des entreprises, la Charte avait prévu une dynamique interactive dans laquelle l'Office de la langue française, les entreprises et les comités de francisation avaient un rôle à jouer. À l'usage, il s'est révélé que bien peu de comités de francisation ont réussi à jouer vraiment leur rôle. Les programmes de francisation se sont négociés entre les directions d'entreprises et l'Office, et le rôle dévolu aux comités de francisation par les articles 146 à 150 de la Charte est resté lettre morte dans une grande majorité des cas.

La Loi 57 modifiant la Charte de la langue française est venue donner effectivement plus de précision et d'importance aux comités de francisation: « Le comité de francisation, dit la nouvelle loi, a pour mandat d'élaborer, s'il y a lieu, le programme de francisation et d'en surveiller l'application. Il veille à ce que le français conserve dans l'entreprise le statut que les programmes de francisation ont pour objet d'assurer. »

Et le gouvernement décidait, au moment de l'adoption de cette loi, de dégager un fond de soutien de 250 000 \$ pour permettre une participa-

tion accrue des travailleurs et des travailleuses au processus de francisation.

Le 8 mars 1984, le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française demandait au Conseil de lui faire part de sa position quant à savoir « par qui la responsabilité de gestion du quart de million qui pourrait être affecté à ces fins, peut être le plus efficacement remplie et les rapports qui devront s'établir entre les instances à impliquer ».

Les membres du Conseil sont unanimes à reconnaître que le fonds de soutien dégagé par le gouvernement constitue un minimum et que l'exiguité de cette somme en rend très difficile la distribution selon des critères qui puissent satisfaire tout le monde. C'est pour cette raison également que le Conseil a cru bon s'en tenir strictement au processus de francisation à l'intérieur des entreprises.

Le Conseil recommande notamment:

- Que cette somme, destinée à permettre une participation accrue des travailleurs et des travailleuses au processus de francisation, soit offerte en totalité aux associations de salariés.
- Que, dans la distribution et l'utilisation des sommes, on privilégie les travailleurs du secteur privé, et plus particulièrement les travailleurs des entreprises de 100 employés et plus.
- Que, pour des raisons d'efficacité spécifiques au monde du travail, la première moitié de la somme totale, soit 125 000 \$ soit affectée à l'engagement par les centrales syndicales de personnes entièrement consacrées à l'animation linguistique des travailleurs.
- Que l'autre moitié de la somme disponible, soit 125 000 \$, soit allouée à des projets soumis par les centrales syndicales, et distribuée à celles-ci au prorata du nombre de membres du secteur privé de chacune des centrales.
- Que ce fonds de soutien (250 000 \$) soit renouvelé annuellement pour une durée minimale de trois ans.

2.1.4. L'avis du Conseil sur la participation de la société québécoise au processus de francisation (adopté le 16 juillet 1984)⁵

Le Conseil de la langue française croit que le Québec fait face, en 1984, à une dynamique différente de celle qui prévalait en 1977 lors de l'adoption de la Charte de la langue française. La problématique s'est modifiée. Certes, la francisation des

⁴ Texte disponible au Conseil.

⁵ Texte disponible au Conseil.

entreprises doit être poursuivie et atteindre pleinement ses objectifs. Mais nous nous demandons si elle constitue toujours le centre des préoccupations dans l'opinion publique et dans la société québécoise.

Le Conseil croit que l'État devra maintenant actionner davantage des leviers fondamentaux, comme ceux de l'éducation, des communications, des relations intergroupes et des échanges internationaux — et compter sur leurs effets multiplicateurs — s'il veut assurer non seulement la francisation des entreprises mais l'avenir pur et simple de la langue française au Québec.

En matière de langue, le Québec compte à son crédit plusieurs réalisations (programmes d'échanges, publications conjointes, rencontres et colloques internationaux). Le Conseil de la langue française s'est efforcé, depuis cinq ans, d'établir une coopération linguistique suivie avec la France et d'autres pays. Les organismes de la Charte de la langue française se sont réunis, à la demande du ministre, pour faire le bilan de leurs activités de coopération internationale et dégager des priorités d'avenir.

Le Conseil est d'avis que l'État doit faire un effort particulier, à ce moment-ci, pour raffermir sa volonté politique et assurer une coordination efficace à l'intérieur de toutes les instances et de toutes les activités de rayonnement du Québec en matière de langue, et pour accorder une attention prioritaire à l'obligation qui est la sienne de contribuer, avec les autres pays francophones, à la promotion et au rayonnement de la langue française sur le plan international.

2.1.5. L'avis du Conseil sur le « bilan de fin d'année » de la Commission de protection de la langue française (adopté le 14 mars 1985)⁶

En décembre 1984, le président de la Commission de la protection de la langue française rendait public un bilan de fin d'année portant « à la fois sur des difficultés d'application de la loi et sur les restrictions que la loi modifiant la Charte de la langue française a apportées à certains droits linguistiques fondamentaux touchant les consommateurs, droits auxquels la croyance populaire conférait un caractère presque absolu ».

À la demande du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, le Conseil a examiné le document de la Commission et a adopté un avis à son assemblée du 14 mars 1985. Les membres du Conseil y ont abordé certaines dispositions de la Charte et ont fait plus particulièrement des commentaires sur les points suivants :

- a) le droit d'être informé en français ;
- b) le droit d'être servi en français ;
- c) l'étiquetage en français.

En remarque préliminaire, l'avis rappelle que la Commission de protection de la langue française est un organisme d'application de la loi et qu'elle est bien placée, à ce titre, pour observer les difficultés d'application de la Charte. Son rôle n'étant pas de tenir compte de tous les facteurs en présence dans l'évolution de la situation linguistique ni de poursuivre des études sur le bien-fondé de la politique ou de la législation linguistique, on comprend que le « bilan de fin d'année » procède plutôt de préoccupations propres à assurer l'efficacité de la loi et son application universelle.

À cet égard, le Conseil reconnaît que la Charte comporte effectivement certaines dispositions dont l'application demeure difficile, voire inefficace. Mais il faut bien distinguer entre ces carences de la loi et certains compromis consciemment voulus par le législateur. La législation linguistique du Québec ne peut pas être considérée uniquement comme un ensemble de dispositions qui doivent être appliquées ; elle se présente aussi comme une charte sociale dont l'effet d'entraînement pour l'évolution des mentalités est aussi important que l'intervention judiciaire ou quasi judiciaire. Le bilan de la Commission note d'ailleurs « la force d'entraînement que cette loi a eue aussi bien au Québec qu'à l'extérieur » et conclut que, « de ce point de vue, la Charte de la langue française a obtenu un succès phénoménal ».

L'informatique et les logiciels

Le bilan comportait une section sur « le monde de l'électronique et en particulier l'informatique ». À l'instar de la Commission, le Conseil croit que l'usage du français dans les produits informatisés devient un sujet préoccupant, avec la multiplication rapide des produits culturels, éducatifs ou techniques reliés à l'électronique et à l'informatique. Le législateur ne pouvait pas prévoir cette question en 1977 car c'est depuis lors seulement que les produits informatiques ont commencé à se multiplier.

Concernant la réglementation linguistique de ces produits et des logiciels en particulier, le Conseil a délibéré et, après avoir obtenu l'avis de deux experts, il a conclu à la nécessité d'une plus large consultation avant de remettre son avis au ministre.

⁶ Texte disponible au Conseil.

Le Conseil a donc confié le dossier à sa permanence et l'avis qu'il adressera au ministre est prévu pour la fin de l'automne 1985.

2.1.6. Les avis du Conseil sur les projets de règlements de l'Office de la langue française (adoptés le 1^{er} juin 1984 et le 24 janvier 1985)⁷

L'article 113c de la Charte de la langue française prévoit que l'Office doit « préparer les règlements de sa compétence qui sont nécessaires à l'application de la présente loi et les soumettre pour Avis au Conseil de la langue française, conformément à l'article 188 ».

D'autre part, l'article 188d prévoit que le Conseil doit « donner son Avis au ministre sur les règlements préparés par l'Office ».

En vertu de ces dispositions, le Conseil a adressé au ministre des avis sur les règlements suivants adoptés par l'Office de la langue française :

- règlement sur la langue des entreprises employant de 50 à 99 personnes;
- règlement sur la connaissance de la langue officielle nécessaire pour l'obtention d'un permis d'un ordre professionnel;
- règlement sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office;
- règlement sur la langue du commerce et des affaires.

2.1.7. L'avis du Conseil sur l'étiquetage des produits d'alimentation cachère (adopté le 11 avril 1985)⁸

À la demande du ministre en date du 21 novembre 1984 concernant une éventuelle dérogation à la Charte en faveur de l'étiquetage des produits d'alimentation cachère, le Conseil a formé un comité de quatre membres chargés d'examiner cette question et de lui soumettre, en conséquence, ses conclusions et recommandations.

Entérinant la position de ce comité, le Conseil a recommandé au ministre que les produits cachers importés des États-Unis soient exemptés de l'application de l'article 51 de la Charte de la langue française et ce, en vertu de l'article 5c⁹ du règlement de l'Office sur la langue de commerce et des affaires.

2.2. Les comités du Conseil

2.2.1. Comité sur la francisation des entreprises

Ce comité, composé de cinq membres et de deux chercheurs du Conseil, compte atteindre les objectifs suivants :

- faire un bilan des acquis de la francisation comme point de départ de sa réflexion;
- procéder à une analyse conjoncturelle du présent sur la base de rencontres avec les milieux concernés;
- proposer une vision d'avenir de la francisation et établir une proposition d'action dans le cadre d'un avis du Conseil.

Les activités du comité ont débuté au mois de septembre 1984 et devraient se poursuivre jusqu'à l'automne 1985.

Le comité a entendu déjà divers groupes représentant les secteurs patronal et syndical de l'entreprise et des fonctionnaires autorisés de l'Office de la langue française. D'autres rencontres sont prévues avant que le comité fasse rapport au Conseil.

2.2.2. Comité sur la place du français dans les écoles francophones à composante pluriethnique

Formé en décembre 1983, ce comité a défini son mandat dans les termes suivants :

- clarifier les situations et les contextes d'enseignement et de vie en français dans les écoles à clientèle pluriethnique de Montréal;
- recueillir les solutions proposées par le milieu lui-même et par les divers intervenants;
- élaborer des éléments de politique du français, dans les écoles à composante pluriethnique, assortis de recommandations sur les mesures à prendre.

Le comité a fait appel à un groupe de réflexion pluriethnique en vue de mieux cerner la réalité quotidienne du milieu scolaire. Il a demandé également au Centre de recherches interculturelles (C.R.I.) de l'Université de Sherbrooke de réaliser une étude descriptive de la situation de la langue française pour la clientèle des écoles pluriethniques de la région de Montréal. Cette étude devrait être

⁷ Texte disponible au Conseil

⁸ Texte disponible au Conseil

⁹ L'article 5c stipule : « L'article 51 de la loi ne s'applique pas aux inscriptions relatives à un produit venant de l'extérieur du Québec et offert au Québec dans l'un des cas suivants :

[...]

c) l'utilisation de ce produit est très peu répandue et il n'existe pas de produits équivalents de remplacement présentés en français sur le marché québécois.

terminée à la fin de l'été 1985. Enfin, une réflexion théorique s'imposait sur l'école québécoise et sa réalité pluriculturelle dans un contexte social élargi et face à des choix sociaux ou idéologiques qu'il convient de faire. Le comité a demandé à des professeurs d'universités québécoises d'examiner cet aspect particulier de son mandat.

2.2.3. Comité sur l'enseignement du français, langue maternelle

Créé en novembre 1984, ce comité a reçu le mandat d'établir un diagnostic précis de l'apprentissage du français, langue maternelle et de suggérer des mesures ou des voies qui permettront au système d'enseignement de mieux répondre aux besoins et aux exigences du milieu québécois.

Le comité a déjà entendu les représentations d'une dizaine de groupes quant à l'objet de son mandat. Il fera rapport au Conseil au printemps de 1986. Ce rapport tiendra compte des avis d'un groupe consultatif de 20 membres qu'il a lui-même institué et d'une étude sur l'enseignement du français menée, pour le Conseil, par un groupe de chercheurs de l'Université de Montréal.

Chapitre III

L'administration et les ressources financières

3.1. Le personnel

Le Conseil de la langue française avait, au 31 mars 1985, un effectif autorisé de 35 postes réguliers, auxquels il faut ajouter quatre postes occasionnels.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition de ces postes.

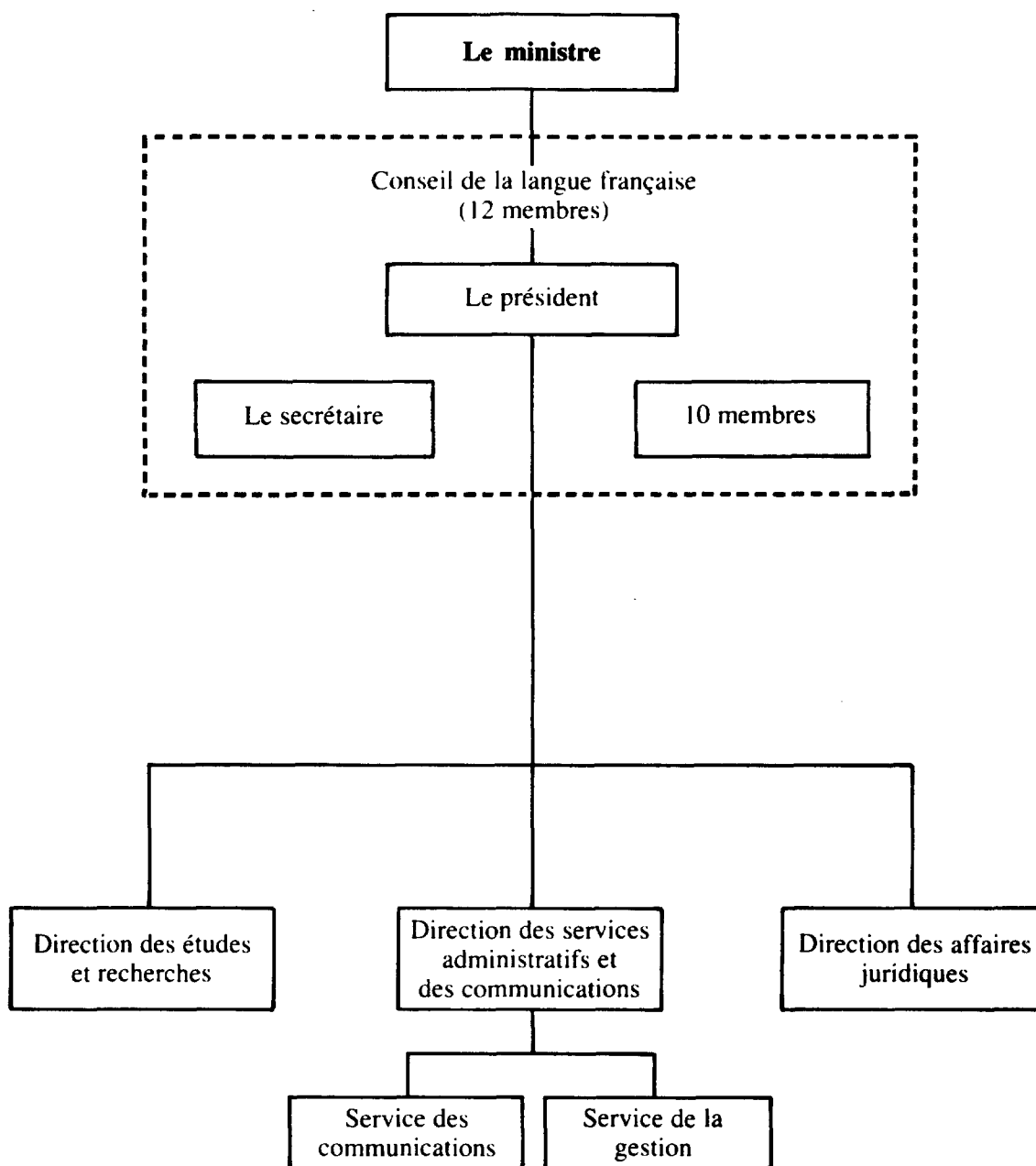
Direction/ Service	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens	Employés de soutien	Total
Présidence et secrétariat	3	3	—	3	9
Administration et communications	1	4	2	4	11
Affaires juridiques	1	2	—	—	3
Études et recherches	1	8	—	3	12
Total	6	17	2	10	35
Effectifs autorisés	6	17	2	10	35

3.2. L'organigramme

L'organigramme du Conseil comprend, outre le collège des conseillers, trois directions :

- la Direction des services administratifs et des communications a pour mandat la planification et la mise en oeuvre des activités de gestion du Conseil ainsi que la préparation des politiques et des programmes de communication susceptibles d'assurer la présence et le rayonnement du Conseil ;
- la Direction des affaires juridiques a la responsabilité d'analyser, selon les besoins, les interprétations et les applications de la Loi 101 et d'étudier les législations d'ordre linguistique et la jurisprudence qui s'y rapporte ;
- la Direction des études et recherches s'attache pour sa part à étudier l'évolution des situations linguistiques sur les plans démolinguistique, sociologique, linguistique et économique ainsi qu'à analyser toute autre question relative au statut et à la qualité de la langue française.

Conseil de la langue française
Organigramme collégial et administratif



3.3. Les ressources financières

Les crédits accordés au Conseil de la langue française pour l'exercice 1984-1985 s'élèvent à 2 394 300 \$ et se répartissent comme suit:

Crédits par direction et catégorie de dépenses pour 1984-1985 (en milliers de dollars)

Consultation et avis		
Traitements	163,8	
Communications	3,5	
Services	41,0	208,3
Surveillance		
Traitements	424,3	
Communications	12,5	
Services	411,3	848,1
Communications		
Traitements	167,6	
Communications	103,7	
Services	42,3	313,6
Direction et services administratifs		
Traitements	495,8	
Autres rémunérations	116,3	
Communications	52,0	
Services	227,7	
Transferts	58,3	
Fournitures	32,0	
Loyer	20,0	
Autres dépenses	16,9	
Équipement	5,3	1 024,3
Total		2 394,3

La sous-catégorie « Services » représente près de 30 % des sommes dépensées en 1984-1985. Au cours de cette année, des contrats de recherche, d'analyse, de révision, de graphisme et de diverses autres natures furent octroyés à plus de 100 individus et 10 organismes différents. C'est avec le support et le savoir-faire de ces personnes et de ces groupes qu'il fut possible de réaliser les objectifs établis en début d'exercice.

3.4. Les subventions et prix

Le programme de subventions et de prix fut mis sur pied afin d'apporter une contribution au rayonnement et à la promotion de la langue française, à l'amélioration de la qualité de la langue écrite et parlée, à la consolidation du fait français ainsi qu'à l'appui des initiatives de personnes, de groupes, d'associations et d'organismes qui concourent à ces objectifs, tant au Québec qu'en Amérique et dans l'ensemble du monde francophone. Une somme de 57 200 \$ fut versée à titre de subventions et prix à des organismes, groupes et personnes au cours de l'exercice 1984-1985. En voici la liste:

- Subvention au Département de sociologie de l'Université de Montréal pour défrayer le coût de la participation québécoise au colloque « Québec in the 80's, Linguistic and Social Issues » à la City University of New York 3 750 \$
- Subvention à l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population pour la publication en français d'un manuel de méthodologie sur les mesures démographiques 3 300 \$
- Subvention à l'Union des écrivains pour l'organisation d'une rencontre lors de la conférence « Culture et technologie: fusion ou collision » dans le cadre du congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français 1 000 \$
- Subvention de démarrage à *Interface*, revue de l'ACFAS, afin d'encourager l'utilisation de la langue française dans les sciences et la technologie 5 000 \$
- Subvention aux Éditions Leméac pour assurer l'édition d'une étude sur la Louisiane créole 5 000 \$
- Prix 3 juillet 1608 à M. Pierre Perreault 5 000 \$
- Subvention d'appui à la *Revue d'histoire de l'Amérique française* pour son apport original à la promotion de la langue et de la culture françaises 5 000 \$
- Subvention à la revue *Médecine Science* 10 000 \$
- Subvention au Secrétariat permanent des peuples francophones pour la réalisation de la VII^e Rencontre francophone de Québec et la mise en oeuvre de son programme d'action auprès des communautés francophones 10 000 \$

— Subvention au Conseil de la vie française en Amérique à titre de contribution au prix Champlain, accordé annuellement à un écrivain nord-américain de langue française pour souligner la qualité de son oeuvre et sa contribution à la vie française en Amérique	1 500 \$
— Subvention à l'Assemblée des Franco-Américains pour l'organisation et la tenue du 7 ^e congrès dont le thème est « Le français aux États-Unis: plus que jamais une nécessité »	1 500 \$
— Prix Jules-Fournier 1984 accordé à madame Francine Montpetit	3 000 \$
— Subvention à la Fédération professionnelle des journalistes du Québec pour l'organisation de la cérémonie de remise du prix Jules-Fournier 1984	1 000 \$
— Subvention à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot pour la semaine Arts et Lettres 1984 et 1985 organisée en collaboration par le Centre de documentation, les professeurs d'art et les professeurs de français	1 650 \$
— Subvention au cégep de Rivière-du-Loup pour aider à l'organisation du colloque régional sur la langue dont le thème est « Ma langue, mon premier atout »	500 \$
	<u><u>57 200 \$</u></u>

Chapitre IV

Les affaires juridiques

Le mandat principal de la Direction des affaires juridiques est d'apporter au Conseil de la langue française les avis juridiques dont il a besoin pour son fonctionnement d'une part, sur les questions de législation linguistique et d'autre part, sur les points de liaison entre le droit linguistique et la politique linguistique. Par ailleurs, pour s'acquitter de son rôle, la Direction procède à diverses études ou encore, en commande la réalisation auprès d'experts recrutés à l'extérieur du Conseil. Ce rapport considérera donc trois activités de la Direction: les études et activités juridiques internes, les études relatives au droit linguistique et enfin les études relatives au langage juridique.

4.1. Études et activités juridiques internes

Comme c'est son rôle, la Direction des affaires juridiques a prêté son concours à la présidence du Conseil de la langue française dans la préparation de divers avis et a également assumé les tâches ordinaires d'un contentieux interne. Elle a joué un rôle actif dans l'élaboration de dossiers portant sur l'avenir des francophones hors Québec (v.g.: le Manitoba) et sur les implications constitutionnelles de la politique linguistique québécoise.

La Direction a, par ailleurs, procédé à l'analyse de plusieurs projets de règlement de l'Office de la langue française. En effet, à la suite de l'adoption de la Loi modifiant la Charte de la langue française en 1983, l'Office de la langue française a été invité à réviser en profondeur sa réglementation; la Direction des affaires juridiques a procédé à l'examen des projets de règlement qui en sont résultés et a transmis ses avis au secrétariat du Conseil pour les fins d'étude par le collège des conseillers. La Direction a également répondu à un grand nombre de demandes de consultations internes ou externes, sur divers aspects de la législation et de la politique linguistiques. Enfin, des membres de la Direction ont été invités à prendre la parole dans des conférences, colloques ou autres événements publics sur des sujets relevant de leur compétence ou de leurs recherches.

4.2. Le droit linguistique

Notons d'abord que les travaux sur le droit linguistique québécois se sont poursuivis au cours de cet exercice, notamment celui visant à la rééva-

luation de la notion de langue officielle et celui concernant le statut des langues sur le marché du travail.

Par ailleurs, la Direction des affaires juridiques a entrepris, voilà plusieurs années, de procéder à l'étude de l'action juridique et politique sur l'emploi des langues qu'ont vécue ou entreprise certains pays. Ayant commencé par les provinces canadiennes, la Direction s'est intéressée ensuite à des régions moins immédiates comme la France, la Belgique, la Suisse, l'Espagne, le Brésil, la Chine et d'autres pays encore. D'autres travaux ont également porté sur le statut des langues ou sur la politique linguistique des organismes internationaux: deux études ont été entreprises qui concernent l'une, l'Organisation des Nations unies et l'autre, la Communauté économique européenne. Cette dernière étude est en cours de publication.

Le statut juridique des minorités linguistiques est aussi un thème de recherche de la Direction des affaires juridiques. Une étude sur la situation des minorités linguistiques en Italie (les francophones du Val d'Aoste, les germanophones du Sud Tyrol et les Slovènes de la région de Trieste) est en cours. Où en sont actuellement ces minorités? Comment l'État italien traite-t-il les problèmes linguistiques? Autant de questions qu'aborde l'étude en cours. Une autre étude porte sur l'Espagne contemporaine, contrainte à une gestion complexe du statut et de l'avenir culturel et politique de minorités importantes. Le statut des minorités linguistiques en France fait également l'objet d'une étude à paraître au printemps 1985. Enfin, une étude à paraître, à la même période, a été entreprise sur les droits linguistiques des immigrants. Cette étude présente des exemples documentés de la situation faite aux immigrants dans divers pays et invite à distinguer les droits linguistiques de non-ingérence et ceux dits de promotion.

4.3. Le langage juridique

Dans ce domaine de recherche, la Direction a demandé à un chercheur de se pencher sur le phénomène que constituent les anglicismes dans le droit québécois. L'étude, publiée en octobre 1984¹,

¹ Wallace Schwab, *Les anglicismes dans le droit positif québécois*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossier », n° 21, 1984, 160 p.

s'attache à dresser l'inventaire de quelques centaines d'anglicismes et à proposer des usages plus conformes à la langue française et notamment à la tradition civiliste.

Le législateur, dans les pays de droit britannique, a pris l'habitude de dresser, en tête des lois, une liste de définitions des termes que la loi emploie. La législation québécoise — Lois et règlements — contient à elle seule près de 5 000 définitions. Ce phénomène a déjà reçu une description d'ensemble dans un ouvrage du Conseil consacré à la rédaction des lois². L'étude entreprise vise cette fois à analyser les méthodes employées par le législateur et les résultats obtenus ainsi qu'à proposer des aménagements pertinents.

Finalement, une étude sur les conséquences de la mixité du droit applicable au Québec sur le triple plan rédactionnel, méthodologique et culturel a été mise en route. Avec cette étude, le Conseil de la langue française poursuit l'évaluation d'une situation qui a déjà été abordée sous un éclairage linguistique, méthodologique et juridique dans des ouvrages qu'il a déjà publiés.

² Michel Sparer et Wallace Schwab, *Rédaction des lois. Rendez-vous du droit et de la culture*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossier », n° 1, 1980, 349 p. (nouvelle édition, 1984)

Chapitre V

Les études et recherches

Dans le cadre des priorités de recherche et d'action adoptées par le Conseil, la Direction des études et recherches a poursuivi ses activités en 1984-1985 avec, notamment, une participation accrue au sein des comités du Conseil.

5.1. Démographie et langue

5.1.1. La fécondité des groupes linguistiques¹

L'étude de Michel Paillé, démographe à la Direction des études et recherches, montre que la communauté anglophone est affectée, de manière appréciable, dans ses effectifs par une fécondité plus faible que celle des francophones et des allophones. En effet, les taux de fécondité des femmes âgées entre 15 et 49 ans en 1981 indiquent que le nombre de naissances de la communauté anglophone augmenterait de 30 % si les anglophones avaient une fécondité semblable à celle des francophones. Bien que les trois groupes linguistiques aient tous un niveau de fécondité inférieur au nombre minimum moyen d'enfants par femme requis pour assurer à long terme le remplacement des générations (soit 2,1 enfants), la différence observée entre les anglophones d'une part, et les francophones et les allophones d'autre part, contribue, avec un solde migratoire négatif, à la baisse de l'importance démographique de la communauté anglophone au sein de la population du Québec.

Tableau 1

Indice synthétique de fécondité selon la langue maternelle et selon la langue d'usage de la mère, Québec 1981

Langue	Indice synthétique de fécondité (enfants par femme)	
	langue maternelle	langue d'usage
Français	1,6	1,7
Anglais	1,3	1,3
Autre	2,0	1,9
Total	1,6	1,6

Source : M. Paillé, *loc. cit.*, tableaux I et II.

Peu importe que l'on définisse les anglophones du Québec par la langue maternelle ou par la langue la plus couramment parlée à domicile, le niveau de fécondité est très faible. Pourtant, on serait porté à

penser que la mobilité linguistique qui avantage nettement la communauté anglophone donnerait aux femmes dont l'anglais est la langue d'usage, une fécondité plus élevée que celle des femmes de langue maternelle anglaise. Bien que les femmes qui ont adopté l'anglais pour langue d'usage proviennent de groupes linguistiques dont la fécondité est plus élevée, « leur comportement est similaire à celui des Québécoises de langue maternelle anglaise plutôt qu'à celui de leurs groupes linguistiques d'origine² ».

5.1.2. La connaissance du français et de l'anglais³

L'auteur compare les Canadiens de langue maternelle française à ceux de langue maternelle anglaise et parvient à dégager un bilinguisme plus répandu chez ceux qui sont placés en minorité dans leur environnement immédiat.

Minoritaires dans l'ensemble du Canada, les francophones sont les plus bilingues du pays. En effet, au recensement de 1981, les Canadiens de langue maternelle française se sont déclarés bilingues dans une proportion de 36,2 % alors que seulement 7,6 %, des anglophones se sont reconnus aptes à converser dans les deux langues officielles. En dehors du Québec, les proportions de bilingues sont de 78,9 % et de 5,4 % respectivement. « Au Québec, la situation est inversée. Minoritaires, les Québécois de langue maternelle anglaise se sont affirmés bilingues en 1981 dans une proportion de 53,4 % tandis que la majorité francophone se dit capable de s'exprimer en français et en anglais dans une proportion de 28,7 %⁴. »

Dans la région métropolitaine de recensement de Montréal, les proportions de bilingues sont de 53,0 % pour les allophones et de 42,5 % pour les francophones. En contacts plus fréquents avec près de trois quarts des anglophones, les francophones de la région de Montréal sont relativement plus nombreux à pouvoir s'exprimer en anglais que ceux qui résident dans les autres régions du Québec (20,7 % seulement).

1 Michel Paillé, « La très faible fécondité des Québécoises affecte surtout les anglophones », mai 1984, 14 p.

2 *Ibid.*, p. 5.

3 Michel Paillé, « Le bilinguisme des francophones et des anglophones », décembre 1984, 12 p.

4 *Ibid.*, p. 3.

Après avoir constaté que, dans un territoire donné, on trouve une plus grande proportion de bilingues dans les communautés linguistiques minoritaires, l'auteur s'interroge sur la situation qui prévaut lorsque francophones et anglophones comptent des effectifs égaux. Dans les 22 localités de l'ouest de l'île de Montréal, francophones et anglophones étaient en nombres à peu près égaux au recensement de 1981 (218 000 et 224 000 respectivement).

Les données censitaires sur le bilinguisme dans cette partie de l'île de Montréal, où l'on trouve la plus importante communauté anglophone du Québec, montrent que « les proportions de ceux qui se sont déclarés en mesure de s'exprimer en français et en anglais sont de 48,9 % pour les anglophones et de 61,9 % pour les francophones, soit une différence de 13 points en faveur cette fois-ci des francophones⁵ ».

L'étude montre également que le bilinguisme a fait des progrès au cours de la décennie 1971-1981. Dans l'ensemble du Canada, la proportion de personnes bilingues a augmenté de 13,4 % à 15,3 %. C'est au Québec où le progrès a été le plus important avec une proportion de bilingues qui est passée de 27,6 % à 32,4 % tandis que, dans le reste du Canada, on comptait une proportion de bilingues de 9,1 % en 1981 comparativement à 8,0 % en 1971. Dans le cas particulier du Québec, l'auteur conclut que l'impressionnant progrès du bilinguisme chez les anglophones montre un éveil envers le fait français au Québec tandis qu'un accroissement de 20,3 % du nombre de bilingues chez les francophones « démontre que les lois linguistiques de la dernière décennie n'ont pas été interprétées comme autant d'encouragements à s'isoler de l'Amérique anglo-saxonne⁶ ».

5.2. Sociologie et langue

5.2.1. Sondage omnibus

Les aspirations linguistiques des francophones sont bien vivantes; les Québécois sont toujours préoccupés par la situation du français au Québec.

Ce constat ressort des questions insérées par le Conseil de la langue française dans le sondage omnibus mené en juin 1984 par le Centre de sondage de l'Université de Montréal auprès de 2 014 personnes (1 658 de langue maternelle française, 221 de langue maternelle anglaise et 135 de diverses autres langues).

Cependant, la principale difficulté des francophones serait de traduire ces préoccupations dans leur vie quotidienne. Leurs exigences sont parfois assez faibles et ils ont tendance à ne pas réagir énergiquement face à certains faits qui ne favorisent guère la vitalité de leur langue.

Selon ce sondage, 44 % des francophones accepteraient de parler « surtout l'anglais à la maison s'ils vivaient avec un ou une anglophone », tandis que 65 % des anglophones placés dans la situation inverse accepteraient de parler surtout le français. 65 % des francophones estiment que les employeurs sont en général déçus par la piètre qualité du français des jeunes, tandis que 33 % seulement des anglophones croient que les employeurs sont déçus de la qualité de l'anglais des jeunes. 37 % des francophones estiment qu'« il y a trop de chansons en anglais dans les stations de radio francophones », alors que 6 % seulement des anglophones trouvent qu'il y a trop de chansons françaises dans les stations anglaises. Il faut évidemment juger de ces résultats à partir de la présence réelle de la chanson anglaise sur les ondes de langue française et de celle de la chanson française dans les chaînes de langue anglaise. Les trois groupes linguistiques sont unanimes en ce qui a trait aux manuels d'utilisation des micro-ordinateurs: ceux-ci devraient être disponibles en français. Ils expriment le même point de vue en ce qui concerne les instructions gravées sur les appareils de consommation comme les chaînes stéréo, les appareils électroménagers, les automobiles, etc.

Les jeunes adultes québécois (les 18-26 ans) semblent moins préoccupés que leurs aînés par la situation mettant en cause le statut du français au Québec.

Chez les francophones, si on compare les 18-26 ans aux 35-44 ans pour les 16 éléments d'information contenus dans le sondage, on remarque que, dans sept éléments sur 16, les jeunes adultes (18-26 ans) sont moins préoccupés par la situation du français que leurs aînés d'âge moyen (les 35-44 ans). Entre autres:

- Les jeunes adultes attachent moins d'importance (56 %) à la nécessité d'avoir des inscriptions gravées en français sur les machines et appareils d'usage courant que les 35-44 ans (70 %).
- Les 18-26 ans (19 %) croient davantage que le marché québécois est trop petit pour exiger des inscriptions gravées en français que les 35-44 ans (13 %).
- 31 % des 18-26 ans, contre 25 % des 35-44 ans, ne souhaitent pas que la version française des films américains soit disponible en même temps que la version anglaise.

⁵ *Ibid.*, p. 5.

⁶ *Ibid.*, pp. 8-9.

- 70 % des jeunes adultes francophones ne croient pas que les stations de radio de langue française diffusent une trop forte proportion de chansons de langue anglaise alors que 56 % des 35-44 ans sont de cet avis.
- 50 % des 18-26 ans francophones accepteraient de parler surtout l'anglais au foyer s'ils vivaient avec une personne anglophone, tandis que 41 % des 35-44 ans consentiraient à faire la même chose.

Enfin, dans quatre des neuf éléments qui restent sur les 16 mentionnés dans le sondage, on décèle une préoccupation moindre des jeunes vis-à-vis du français, quoique de manière non rigoureusement significative. Cependant, dans l'ensemble, les 18-26 ans n'apparaissent jamais plus préoccupés par la situation du français que leur aînés d'âge moyen (les 35-44 ans et les 45-54 ans).

5.2.2. Les cheminements scolaires des francophones, des anglophones et des allophones du Québec au cours des années 70'

Cette étude réalisée entre 1972 et 1977 permet de préciser, un peu plus qu'il ne l'avait été fait jusqu'ici, les disparités existant entre les francophones et les anglophones relativement à leur scolarisation, en même temps qu'elle observe la situation des jeunes dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais, soit celle des allophones du secteur d'enseignement anglais.

L'étude révèle que les cheminements scolaires, et plus particulièrement le niveau et le type de scolarité acquise, placent les groupes linguistiques dans une position différente eu égard à l'accès au marché du travail.

Pour ce qui est de la *main-d'oeuvre peu scolarisée*, les non-francophones sont placés au départ en meilleure position que les francophones puisqu'ils sortent plus souvent du système scolaire avec un diplôme en main: le certificat d'études secondaires. Or, d'après les données du projet Relance, les taux de chômage sont moins élevés chez les diplômés que chez les non-diplômés; les possibilités d'occuper un emploi à plein temps et même un emploi permanent sont meilleures et le salaire est plus élevé.

Quant à la *main-d'oeuvre plus scolarisée*, les non-francophones reçoivent plus fréquemment que les francophones une formation générale; ils comptent peu de diplômés ayant une spécialisation technique de niveau collégial.

Il ressort également que les non-francophones sont plus nombreux que les francophones à acquérir

une formation universitaire. Ce phénomène s'explique par les différences d'orientation au cégep (les francophones ne s'orientent pas autant que les autres dans les programmes de formation générale débouchant sur les études universitaires).

Si l'on tient compte des seuls individus ayant étudié dans le réseau collégial québécois avant d'entrer à l'université, il ne semble pas que les francophones soient désavantagés par rapport aux anglophones en ce qui concerne les proportions de diplômés à l'université. Il est cependant permis de penser que l'examen plus détaillé de la scolarisation à l'université de l'ensemble des anglophones (incluant donc ceux qui poursuivent leurs études postsecondaires à l'extérieur du Québec) ne permettrait pas nécessairement d'en arriver aux mêmes conclusions.

Bref, dans la mesure où le niveau et le type de scolarité des individus peuvent influencer leur processus d'insertion socioprofessionnelle, on est porté à croire que le type de scolarité que les francophones, dans l'ensemble, acquièrent à l'intérieur du système scolaire québécois, n'est pas de nature à faciliter leur processus d'insertion socioprofessionnelle autant que ne le fait le type de scolarité qu'y acquièrent les non-francophones. C'est particulièrement le cas des élèves francophones qui sont beaucoup plus nombreux que les non-francophones à quitter l'école secondaire sans obtenir de certificat d'études secondaires.

Même dans le cas des étudiants qui entreprennent des études de niveau collégial, les francophones sont beaucoup plus nombreux que les non-francophones à se diriger vers des études professionnelles.

Cependant, la scolarisation ne constitue pas le seul élément en cause dans le processus d'insertion socioprofessionnelle. L'organisation sociale du travail, notamment les politiques d'embauche et la propriété des entreprises, les caractéristiques du marché du travail (surplus ou manque de main-d'oeuvre à une époque ou dans un secteur donnés), la chance de pouvoir compter sur un réseau de « relations », etc., constituent autant d'éléments susceptibles eux aussi d'influencer l'insertion socioprofessionnelle et d'avoir une incidence sur la francophonisation du marché du travail québécois.

7 Louise Sylvain, Louise Laforce, Claude Trotter, Alain Massot, Pierre Georgeault, *Les cheminements scolaires des francophones, des anglophones et des allophones au cours des années 70*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers ».

5.3. Économie et langue

5.3.1. *L'appartenance des entreprises : le cas du Québec en 1978⁸*

L'objectif de cette recherche est double : fixer d'abord pour l'année 1978 l'importance relative au Québec des entreprises sous contrôle francophone, anglophone et étranger ; ensuite comparer la performance de ces entreprises. L'enquête porte plus spécifiquement sur quelque 18 500 établissements dont on a identifié le statut des propriétaires, sans compter les exploitations agricoles.

Depuis 1961, le Québec s'est francisé fortement. La population active de langue maternelle française est en effet passée de 75,4 % du total en 1961 à 80,5 % en 1979. Le monde de l'entreprise a suivi une évolution semblable sinon plus rapide encore. Des 2,5 millions de personnes au travail en 1978, 54,8 % se trouvent dans des entreprises ou des institutions sous contrôle francophone, alors qu'en 1961 cette proportion était au plus de 47,1 %. L'avance a donc été de 7,7 points de pourcentage ou de 16 %, les places qui ont été gagnées par l'entreprise étrangère ayant conservé la même position relative d'environ 14 %.

Si l'ensemble des activités économiques sont réparties entre neuf grands secteurs, on peut observer que les progrès de l'entreprise francophone ont été réalisés dans tous les secteurs sans exception, bien que dans des proportions diverses. En revanche, on peut aussi constater que les secteurs de grande concentration de l'entreprise francophone sont demeurés essentiellement les mêmes : agriculture, 91,8 % des emplois ; services, 75,0 % ; construction, 74,4 % ; administration publique, 67,2 %. Ces secteurs ont en commun qu'ils sont naturellement ou institutionnellement protégés de la concurrence extérieure et qu'ils sont orientés vers les débouchés locaux. L'entreprise francophone a donc avancé aux dépens de l'entreprise anglophone, mais elle est encore spécialisée, pour ainsi dire, dans les secteurs les moins concurrentiels.

Une exception possible à cette généralisation un peu négative est celle des institutions financières francophones dont l'emploi est passé de 25,8 % à 44,8 % de l'emploi total du secteur entre 1961 et 1978.

D'une part, de 1961 à 1978, l'entreprise francophone a progressé de 21,7 % à 27,8 % dans le secteur de l'emploi manufacturier et ce, aux dépens de l'entreprise anglophone presque exclusivement. D'autre part, l'avance s'est manifestée dans chacun des sous-secteurs à la seule exception des produits du cuir. Enfin, la spécialisation de l'entreprise francophone demeure dans les industries plus tradition-

nelles, mais certaines percées ont été faites dans des industries plus performantes telles que l'équipement de transport, la sidérurgie et les produits chimiques.

Le deuxième volet de l'étude a consisté à vérifier si la propriété pouvait être une source d'explication aux différences que l'on observe dans le comportement des entreprises.

La réponse à cette question ne laisse place à aucune ambiguïté. La propriété est sans aucun doute un facteur explicatif important du progrès ou de l'échec des entreprises, comme aussi d'un certain nombre de leurs caractéristiques.

Ces hypothèses ont été mises à l'épreuve dans le secteur manufacturier au Québec grâce à un examen approfondi de près de 4 000 établissements.

On a pu établir ainsi que la productivité du travail est de 20 % inférieure à la moyenne dans les établissements francophones, soit inférieure du tiers à celle de l'établissement étranger et inférieure de 16 % à celle de l'établissement sous contrôle anglophone. Or, on peut imputer de 35 % à 40 % de ces écarts à la propriété, le reste étant attribuable au capital par employé et à la taille des établissements.

Les salaires par personne employée sont également inférieurs à la moyenne dans les établissements francophones, mais de 7 % seulement. Par rapport aux établissements étrangers, l'écart des salaires est de 14,4 % et, par rapport aux établissements et secteurs d'activités constants, la propriété « explique » 40 % des écarts de salaires entre les établissements francophones et anglophones.

Comme les salaires versés par les établissements francophones sont plus élevés que ce que leur productivité commanderait, le rendement du capital est beaucoup plus bas et, par suite, leur compétitivité est aussi largement inférieure à celle des établissements anglophones ou étrangers. On peut imputer à la propriété entre 25 % et 50 % des écarts observés dans le coût réel du travail.

Enfin, l'étude montre qu'en moyenne les établissements manufacturiers situés au Québec exportaient 48,1 % de leurs expéditions dont 40 % vers l'étranger et 60 % vers les autres provinces. Par comparaison, les établissements francophones n'expédient hors frontière que 31,1 % de leurs ventes totales, dont la moitié ailleurs au Canada et l'autre moitié à l'étranger. Les exportations des établissements francophones sont donc d'un tiers inférieures à la moyenne.

⁸ André Raynauld et François Vaillancourt, *L'appartenance des entreprises : le cas du Québec en 1978*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers », n° 19, novembre 1984, 143 p.

Quand on sait que, dans l'échantillon s'appliquant à la destination des expéditions, les établissements francophones comptent pour 23,1 % des expéditions totales et que, de ces expéditions, ils exportent hors Québec 31,1 %, il est facile de calculer qu'ils ne sont responsables que de 15 % des exportations totales du Québec, soit 2,6 milliards de dollars en 1979, sur un total de 17,6 milliards. En valeur, ce sont les établissements étrangers qui exportent le plus, soit 8,4 milliards, tandis que les établissements anglophones exportent 6,6 milliards de dollars.

L'analyse de régression révèle que l'on peut imputer à la propriété 70 % des écarts d'exportations entre l'établissement francophone et étranger et 36 % des écarts d'exportations entre l'établissement francophone et anglophone.

Malgré quelque progrès depuis 1961, l'entreprise francophone au Québec n'a pas encore relevé le défi de la compétitivité, de la grande taille et de l'ouverture sur le reste du monde. Si les hypothèses sont justes quant aux réalités que recouvre l'origine de la propriété, l'entreprise francophone ne pourra prendre son véritable essor que si son environnement est rendu plus favorable à la grande entreprise, à l'ouverture sur le monde extérieur et à la recherche systématique de la productivité.

5.4. Qualité de la langue

5.4.1. *La langue des animateurs de la radio et de la télévision francophones au Québec*⁹

— L'étude phonétique

L'étude est basée sur un corpus de langue orale, d'une durée de 27 heures, représentatif de la langue des animateurs et représentatif de la population des animateurs de la région de Montréal. Ce corpus a été élaboré spécialement pour cette recherche.

Cette étude, qui visait à restreindre la marge de subjectivité et à éviter les évaluations empiriques ou approximatives sur le plan de l'expression orale, a atteint son but même si la langue parlée en situation d'improvisation n'est pas facile à soupeser et à mesurer. La rigueur appliquée à l'évaluation phonétique qui a fait voir les forces et les faiblesses de nos locuteurs dégage suffisamment d'aspects positifs pour juger le tableau de la situation encourageant. Mais, en même temps, elle révèle de nombreuses carences d'expression. Même s'il ne s'agit pas de décerner des Oscars ou d'accorder des prix « citron », il n'est pas plus acceptable de se féliciter uniquement des succès constatés que de minimiser les insuccès évidents pour s'encroûter dans de mauvaises habitudes articulatoires. Il ne nous a pas paru

nécessaire d'utiliser un vocabulaire corrosif pour décrire la « médiocrité phonétique » de certaines réalisations orales. L'unité de tendance de la majorité de nos locuteurs à rechercher une prononciation qui faciliterait la meilleure compréhension est néanmoins réelle. Il existe même des animateurs qui ont une expression orale recommandable, voire prestigieuse.

Les résultats statistiques ont démontré, au total, que les uns et les autres emploient un même outil de communication, une même expression orale, à des degrés différents. En effet, ce sont des éléments phonétiques en nombre restreint qui autorisent des distinctions entre nos locuteurs de la radio et de la télévision, entre ceux des réseaux privé et d'État, entre les hommes et les femmes. Pour le moment, seule la variable « type d'émission » permet de dégager les liens les plus étroits entre les défauts de langue et les types d'animateurs; comme ceux-ci, notamment les disc-jockeys, sont plus nombreux à la programmation des réseaux privés, il s'ensuit qu'ils ont en quelque sorte une moins bonne cote sous cet angle.

Nos animateurs parlent-ils français ou « à la française » ? Nos animateurs parlent français et nous ne pouvons mettre en doute que la phonologie du français standard leur sert de système de référence. Tous s'expriment avec le souci de se faire comprendre en français. Pour un grand nombre d'entre eux, la qualité phonétique de l'expression orale est de beaucoup supérieure à ce qu'on ose avouer sans pour autant pouvoir déclarer qu'ils parlent « à la française », loin de là. Il est évident que tous (à l'exception d'une animatrice) ont des caractéristiques proprement québécoises qui marquent sans excès leur phonétisme... En fait, c'est un français standard à coloration québécoise, habituellement épuré des excès de la langue populaire. Les qualités de performances phonétiques de nos animateurs modèles pourraient aisément servir de point de départ à la constitution d'un « dictionnaire sonore » du franco-québécois en langue publique spontanée.

— Le sondage

Le sondage a été conçu de façon complémentaire à l'étude phonétique. Il a été mené auprès de tous les animateurs de la radio et de la télévision francophones de Montréal et de Québec et pas seulement auprès d'un échantillon d'entre eux. Son but était de recueillir des informations afin d'approfondir les thèmes suivants :

⁹ Claude Rochette, Édith Bédard, Sorécom, Pierre Georgeault, *La langue des animateurs de la radio et de la télévision francophones au Québec*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers », n° 20, 1984, 216 p.

- profil des animateurs;
- exercice du métier d'animateur et rôle de la langue;
- influence des animateurs sur la langue de leur auditoire;
- problématique de « la » norme et « des » normes.

Les animateurs procèdent-ils à des choix linguistiques particuliers lorsqu'ils s'adressent à différents auditoires ou lorsqu'ils s'expriment en certaines circonstances de communication? Les registres qu'ils utilisent incluent-ils un degré de formalisme plus ou moins marqué? Leurs pratiques linguistiques s'inscrivent-elles dans un cadre linguistique typiquement québécois? Comment celui-ci est-il défini?

À la lumière des résultats, on constate que la majorité des participants se disent conscients de l'importance de la qualité de leur langue dans l'exercice de leurs fonctions. Ce qui est plus révélateur, c'est la proportion observée: 96 % des personnes interrogées considèrent que la qualité du français est très importante (76 %) ou assez importante (20 %). Il semblerait qu'une partie des animateurs ne croit pas que le public partage la même opinion qu'elle sur l'importance du français; selon 79 % des répondants, le public considère la langue parlée comme importante dans son appréciation mais cette proportion est nettement inférieure à celle dont nous venons de parler plus haut (96 %) et qui concernait l'opinion personnelle des animateurs.

Le sondage porte également sur les perceptions que les animateurs ont de leur langue parlée. Ils estiment parler un français standard (52 %) ou de meilleure qualité (41 %); en outre, ils qualifient leur vocabulaire de « standard » également (74 %) et leur prononciation de « standard » (49 %) ou de « soignée » (45 %), et 41 % des animateurs jugent qu'ils utilisent un niveau de langue au-dessus de la moyenne; ils peuvent donc manifester certaines réticences à parfaire ce qu'ils considèrent vraisemblablement comme très acceptable.

5.4.2. Étude comparative sur l'orthographe d'élèves québécois

L'auteur procède à une analyse comparative des taux de réussite et des cacographies de 426 élèves inscrits en 1961 au certificat d'études primaires d'une école de la région de Sherbrooke et de 348 écoliers inscrits en 1982 en première secondaire d'une école de la même région. Le texte utilisé pour la réalisation de ce projet est tiré de la brochure du Service des examens officiels du Département de l'instruction publique pour les candidats au certificat d'études primaires en 1961. Cette dictée comprend 117 mots, dont 16 verbes, 26 noms, 12 adjectifs.

En 1961, les filles ont fait un nombre moyen d'erreurs de 0,82 et les garçons de 2,3 (tableau I). En 1982, ces résultats sont passés respectivement à 14,3 et 18,8. L'augmentation du nombre moyen d'erreurs est donc de huit fois chez les garçons et de 17 fois chez les filles. En fait, « la comparaison des résultats pour l'ensemble de la dictée montre sans équivoque que les copies de 1961 contenaient beaucoup moins d'erreurs orthographiques que celles de 1982 et que, dans la mesure où la dictée est un instrument valable pour apprécier le savoir orthographique des groupes de 1961 et 1982, les résultats du groupe de 1982 témoignent d'une baisse marquée de l'orthographe par rapport à ceux du groupe de 1961 ».

L'orthographe des écoliers québécois est-elle meilleure ou pire qu'avant? La comparaison du rendement du groupe II à celui du groupe I dans une dictée contenant des difficultés typiques de la langue française permet de constater que l'orthographe a subi une chute verticale à quelque 20 ans d'intervalle. Mais cette constatation ne vaut que pour les groupes qui ont fourni les données et se limite aux difficultés orthographiques de la dictée qui a servi à les recueillir. L'étude n'a soulevé qu'un coin du voile qui cache un ensemble pédagogique extrêmement complexe: celui de l'apprentissage de la langue à l'école.

Tableau I

Nombre moyen d'erreurs des sous-groupes

Groupe	Garçons		Filles	
	I (1961)	II (1982)	I (1961)	II (1982)
Nombre de sujets	222	167	204	181
Nombre moyen d'erreurs	2,3	18,83	0,82	14,27

5.5. Français, langue scientifique

5.5.1. La langue d'usage dans les communications et les publications des chercheurs d'institutions francophones du Québec¹⁰

— Les publications

Les chercheurs des 73 organismes de recherche, des différentes universités francophones du Québec et des « autres institutions » répertoriées dans ce rapport publièrent, en 1982, 72 % de leurs articles en anglais soit 6 046 sur un total de 8 349 publications (tableau I). Ils publièrent 27 % de leurs articles en anglais en sciences humaines et sociales, 76 % en anglais en sciences biologiques et médicales et 90 % en anglais en sciences physiques et mathématiques.

C'est dans la catégorie des sciences physiques et mathématiques que les chercheurs de toutes les universités et « autres institutions » mentionnées dans cette étude publièrent le plus en anglais. C'est l'Université de Sherbrooke qui publia le plus en anglais (100 %) en sciences biologiques et médicales.

La classification des articles publiés en anglais selon différentes périodes écoulées depuis l'année de fondation de chacun des 73 organismes de recherche indique une légère augmentation: 70 % en 1970, 73 % en 1980-1983. On remarque une « an-

glicisation » qui s'accélère dans le cas de l'Université Laval, au niveau des publications, puisque le pourcentage en anglais de celles-ci est passé de 46 % en 1970 à 73 % pour la période de 1980-1983. Une tendance contraire se dessine dans le cas de l'Université de Montréal, le pourcentage d'articles publiés en anglais ayant diminué de 80 % en 1970 à 68 % au cours de la période 1980-1983.

— Les communications

Les chercheurs des 73 organismes de recherche des différentes universités francophones du Québec et des « autres institutions » signalées dans ce rapport prononcèrent 54 % de leurs conférences en anglais, soit 3 553 sur un total de 6 609 (tableau I). Ils prononcèrent 31 % de leurs conférences en anglais en sciences humaines et sociales, 55 % en anglais en sciences biologiques et médicales et 66 % en anglais en sciences physiques et mathématiques.

C'est dans la catégorie des sciences physiques et mathématiques que les chercheurs de toutes les universités francophones du Québec et des « autres institutions » signalées dans cette étude communiquèrent le plus en anglais. Ce sont les chercheurs de l'Université de Montréal qui prononcèrent le plus de conférences en anglais.

¹⁰ Arnold Drapeau, *La langue d'usage dans les communications et les publications des chercheurs d'institutions francophones du Québec*, rapport préparé pour le Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 44, janvier 1985, 114 p.

Tableau I

Résumé global sur les publications et les communications de tous les organismes de recherche mentionnés dans ce rapport depuis leur fondation

Noms	Publications		Communications	
	Totales ^a	% en anglais	Totales ^b	% en anglais
Université Laval 16 organismes de recherche	2 878	65	2 382	4 216
Université de Montréal 29 organismes de recherche	2 109	71	1 484	59
Université du Québec à Montréal 11 organismes de recherche	103	41	262	31
Université de Sherbrooke 11 organismes de recherche	66	94	110	48
Autres institutions 6 organismes de recherche	3 193	80	2 371	65
Total	8 349	72	6 609	54

a: Publications totales en français et en anglais.

b: Communications totales en français et en anglais.

Note: 962 conférences furent prononcées aux congrès annuels de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) sur 6 609, soit 15 %. Elles furent toutes prononcées en français à l'exception de trois.

La classification des conférences prononcées en anglais selon différentes périodes écoulées depuis l'année de fondation de chacun des 73 organismes de recherche accuse une augmentation: 44 % en 1970 et 53 % en 1980-1983. On note une « anglicisation » qui s'accélère dans le cas des « autres institutions » au chapitre des conférences, puisque le pourcentage en anglais de celles-ci est passé de 44 % en 1970 à 69 % pour la période 1980-1983. Une tendance semblable apparaît dans le cas de l'Université du Québec à Montréal puisque le pourcentage en anglais grimpe de 22 % pour la période 1970-1975 à 35 % en 1980-1983. On observe une diminution pour l'Université de Sherbrooke et une augmentation pour l'Université Laval.

La consultation des rapports annuels des 73 organismes de recherche mentionnés dans ce rapport révèle que 288 conférences furent prononcées en France dont un grand nombre à Paris. De ce total, 107 (37 %) le furent en anglais. Ce sont les chercheurs de l'Université de Montréal qui prononcèrent le plus de conférences en anglais en France (47 %) suivis par ceux des « autres institutions » (42 %).

Parmi les organismes qui ont prononcé plus de 15 conférences en France, l'Institut de recherche en énergie de l'Hydro-Québec (IREQ) a permis à ses chercheurs de prononcer 36 conférences dont 26, soit 72 %, en anglais. Le Centre de recherche en sciences neurologiques de l'Université de Montréal suit avec 68 % (13 conférences en anglais) et le Centre de recherche sur les atomes et les molécules de l'Université Laval avec 52 % (12 conférences en anglais).

« Pour l'auteur de cette étude, des mesures concrètes plus nombreuses et plus audacieuses, où doit jouer la question d'argent, devront être prises par les principales communautés de la francophonie, et cela s'applique aussi au Québec, afin de mettre un frein à la chute du français scientifique et d'en amorcer la croissance. »

5.6. Recherches et priorités

Au cours de l'exercice 1984-1985, 10 projets de recherches ont été mis en route dans le cadre des priorités retenues par le Conseil, à savoir:

- la place du français dans les écoles françaises à composantes pluriethniques de l'île de Montréal;
- les perceptions et attentes à propos de l'enseignement-apprentissage du français langue maternelle;
- l'émigration et l'évolution des attitudes et des comportements des anglophones de Montréal de 1978 à 1983;
- la situation de la langue française pour la clientèle des écoles pluriethniques francophones de la région de Montréal;
- les perceptions, jugements et actions des intervenants dans l'insertion en milieu scolaire d'élèves non francophones;
- les exigences linguistiques accompagnant les offres d'emplois dans les médias d'information québécois;

Tableau II

Répartition des communications selon la classification traditionnelle des sciences en fonction du pourcentage de celles publiées en anglais

Sciences	Universités					Résumé global		
	Laval	De Montréal	Du Québec ^a	De Sherbrooke	Autres institutions	Total ^b	% en anglais	% en anglais
	% en anglais	% en anglais	% en anglais	% en anglais	% en anglais			
Sciences humaines et sociales	30	34	35	20	—	1 454	449	31
Sciences physiques et mathématiques	49	72	—	60	71	2 586	1 694	66
Sciences biologiques et médicales	52	54	27	64	60	2 569	1 410	55
Total	—	—	—	—	—	6 609	3 553	541

a: Université du Québec à Montréal.

b: Total des communications en français et en anglais.

- le phénomène du rattrapage linguistique dans les établissements scolaires du Québec ;
- l'aménagement linguistique comparé ;
- la langue de l'affichage : statut et qualité ;
- l'importance du fait français aux États-Unis.

Par ailleurs, en fonction des priorités retenues par le Conseil, la Direction des études et recherches prévoit, d'une part, d'amorcer des recherches permettant de mettre à jour ses données dans le domaine de l'utilisation des langues au travail et des jeunes et l'avenir du français, et d'autre part, d'évaluer les situations linguistiques québécoises du point de vue du statut et de la qualité de la langue.

Chapitre VI

Les communications

6.1. Les publications du Conseil

Le Service des communications consacre une part importante de son activité à l'édition des travaux de recherche et de documentation. La collection « Dossiers » s'est enrichie de quatre titres, la collection « Documentation » de quatre publications auxquelles s'ajoutent les quatre cahiers spéciaux du congrès « Langue et société au Québec », coédités avec la collaboration de la revue *Québec français* et de l'Association québécoise des professeurs de français. Trois rééditions et quatre ouvrages en cours d'impression complètent cette production. Dans la collection « Notes et documents », le Service a produit huit nouveaux titres et réédité quelques ouvrages pour répondre à la demande des clientèles du Conseil.

6.1.1. La collection « Dossiers »

Durant l'exercice 1984-1985, le Service a publié quatre ouvrages dans cette série :

- 1) *La langue de la publicité des chaînes d'alimentation. Étude sur la qualité de la langue et sur l'implantation terminologique* (par Jacques Maurais), « Dossiers », n° 18;
- 2) *L'appartenance des entreprises. Le cas du Québec en 1978* (par André Raynald et François Vaillancourt), « Dossiers », n° 19;
- 3) *La langue des animateurs de la radio et de la télévision francophones au Québec. Une analyse phonétique, en sondage d'opinion* (par Claude Rochette, Édith Bédard, Sorécom, Pierre Georgeault), « Dossiers » n° 20;
- 4) *Les anglicismes dans le droit positif québécois* (par Wallace Schwab), « Dossiers », n° 21.

En outre, les deux « dossiers » suivants ont été réédités afin de répondre aux demandes de la clientèle du Conseil :

- 1) *Rédaction des lois. Rendez-vous du droit et de la culture* (par Michel Sparer et Wallace Schawb), « Dossiers », n° 1;
- 2) *Les locutions latines et le droit positif québécois* (par Wallace Schawb, avec la collaboration de Roch Pagé), « Dossiers », n° 7.

Parmi les autres dossiers en cours d'édition, signalons en particulier une étude sur *Les droits linguistiques des immigrants* et un rapport qui aborde la question linguistique sous l'angle de la

direction et l'encadrement des secteurs privé et public, sous le titre *Décideurs et gestionnaires*. Les auteurs de ce rapport sont Arnaud Sales et Noël Bélanger, sociologues à l'Université de Montréal.

6.1.2. La collection « Documentation »

Quatre ouvrages ont paru dans cette collection au cours de cette année d'activités :

- 1) *Douze essais sur l'avenir du français au Québec* (préface de Pierre Vadeboncoeur, membre du Conseil de la langue française);
- 2) *Traduction et qualité de la langue* (actes du colloque organisé par la Société des traducteurs du Québec, 30 et 31 janvier, 1^{er} février 1983);
- 3) *Le français écrit au secondaire. Une enquête et ses implications pédagogiques* (par Conrad Bureau);
- 4) *Le droit des langues en Suisse* (par François Dessemontet).

Deux autres ouvrages sont en cours d'impression dans la collection « Documentation » :

- 1) *La politique des nationalités de la République populaire de Chine : de Mao Zedong à Hua Guofeng* (par Richard Poulin);
- 2) *Les langues et les cultures minoritaires en France ; une approche juridique contemporaine* (par Richard Grau).

Au cours de l'année 1984-1985, le Service a réédité le collectif qui est toujours d'actualité dans le débat sur les amendements à la Charte de la langue française. Il s'agit de six textes présentés sous le titre *La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française*.

Un document, en cours d'impression, mettra à la disposition du public un recueil de textes intitulé : *Économie et langue*. Ce collectif regroupe neuf textes écrits entre la fin des années 60 et le début des années 80 par des économistes québécois, canadiens et américains sur les questions d'économie et de langue.

6.1.3. Coédition

Le Service des communications a étroitement collaboré à la préparation technique des actes du congrès « Langue et Société au Québec » parus en quatre tomes :

Tome I

Les activités socio-économiques et le français au Québec;

Tome II

Le statut culturel du français au Québec;

Tome III

Les oeuvres de création et le français au Québec;

Tome IV

L'éducation et le français au Québec.

6.1.4. La collection « Notes et documents »

Dans cette collection, on trouve des analyses de consultation auprès de la population. C'est le cas du document sur *La situation de la langue française au Québec*. Il présente les statistiques pour l'interprétation des réponses aux questions greffées au sondage omnibus de novembre 1983 du Centre de sondage de l'Université de Montréal. Ces questions constituaient en quelque sorte des indicateurs de l'usage du français dans les domaines du travail, des médias et du commerce.

Il en est ainsi également du document sur *La question linguistique: l'état de l'opinion publique*. Il contient le deuxième rapport sur le sondage effectué entre le 15 mars et le 8 avril 1983 par la maison Sondagex inc. pour le compte du Conseil de la langue française. Il analyse les opinions de la population face à la question linguistique et, particulièrement, face à la Charte de la langue française.

Le Service a publié, dans cette même collection, le rapport d'une *Étude comparative sur l'orthographe d'élèves québécois*.

Un autre rapport sur le français, langue de communication scientifique, a été publié dans la série « Notes et documents » sous le titre *La langue d'usage dans les communications et les publications des chercheurs d'institutions francophones du Québec*.

Fidèle à la tradition maintenant bien établie depuis la création du prix pour la qualité de la langue journalistique, le Service a regroupé les articles primés de Francine Montpetit, publiés dans le magazine *Châtelaine*, et qui lui ont valu le prix Jules-Fournier 1984.

Le Service a aussi publié dans cette série le rapport du comité sur les jeunes et l'avenir du français sous le titre *Réflexions et propositions d'action. Les jeunes et l'avenir du français au Québec*.

Faisant suite à ce rapport, le Conseil a adopté un certain nombre de recommandations au ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française à son assemblée de février 1985. Le texte

de ces *Recommandations* est reproduit intégralement dans la collection « Notes et documents ».

Enfin, l'avis du Conseil sur la situation linguistique actuelle a été reproduit intégralement et distribué à plus de 2 500 exemplaires.

6.2. La revue de presse

Pendant l'exercice de 1984-1985, le Service a modifié la mise en forme de la revue de presse et d'information parue sous les numéros 23, 24 et 25, afin de rendre compte de trois événements majeurs: la couverture, par les quotidiens du Québec et le *Globe and Mail* de Toronto, de la question du français au Manitoba; les réactions suscitées par l'énoncé des intentions politiques relativement à l'élargissement graduel des services en français en Ontario et, finalement, la Commission parlementaire qui a examiné la Loi 101 au Québec.

Le nombre de thèmes de la revue de presse a été ramené à six, soit:

- la politique linguistique;
- les communautés culturelles;
- la constitution;
- le bilinguisme;
- les francophones hors Québec;
- la francophonie.

De plus, le Service a fourni, à l'intention de la direction et du personnel, une revue de presse quotidienne sur les questions se rapportant au dossier linguistique tant au Québec qu'ailleurs au Canada.

6.3. Le Centre de documentation

L'objectif de ce Centre est d'offrir aux chercheurs du Conseil, étudiants et toute personne intéressée, l'information écrite spécialisée, notamment en linguistique, en droit et en sociologie. Durant l'année 1984-1985, le Centre a consenti 349 prêts aux usagers. À ce nombre s'ajoute l'emprunt de 43 ouvrages à des bibliothèques gouvernementales et 39 à des bibliothèques universitaires. Le Centre de documentation s'est porté acquéreur de 603 volumes au cours de la dernière année, en plus de 280 chartes et règlements; à ces chiffres il faut ajouter 17 nouveaux abonnements.

6.4. L'Ordre des francophones d'Amérique

Institué en 1978, l'Ordre des francophones d'Amérique a été attribué depuis lors chaque année. Chaque lauréat reçoit un parchemin attestant qu'il est membre de l'Ordre des francophones d'Amérique en raison de l'exceptionnelle qualité de sa participation à la vie française en Amérique. Le Conseil de la langue française lui remet également une médaille gravée à son nom et frappée du sceau de l'Ordre des francophones d'Amérique avec la mention 1534-Cartier-1984, afin de s'associer au 450^e anniversaire du célèbre voyage de découverte du capitaine malouin. Voici les noms des lauréats qui ont reçu leur décoration à l'occasion du dîner de clôture de la septième Rencontre francophone de Québec :

Mgr Maurice Baudoux, ex-archevêque de Saint-Boniface, Manitoba.

Monsieur Martial de la Fournière, ministre plénipotentiaire, ancien conseiller diplomatique auprès du Premier ministre de France.

Monsieur Martin J. Légère, de Caraquet, Nouveau-Brunswick, ex-président du Conseil canadien de la coopération.

Madame Antonine Maillet, écrivaine acadienne.

Monsieur Clément Marchand, journaliste, éditeur, écrivain et animateur culturel.

Monsieur Cameron Nish, professeur d'histoire à l'Université Concordia et directeur de la recherche au Centre de recherche en histoire économique et sociale du Québec.

Monsieur Jean-François Pelletier, conseil en publicité, auteur d'un traité intitulé *Une publicité en quête de qualité*.

Monsieur Alfred Rouleau, président, pendant de nombreuses années, du Mouvement Desjardins.

Monsieur Guy Sanche, comédien.

Monsieur Gérard Turcotte, secrétaire exécutif de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Monsieur Aimé Gagné, ex-président de la Commission d'appel de francisation des entreprises.

Monsieur Marc Blancpain, président de l'Alliance française.

Monsieur Aimé Césaire, poète et dramaturge de la Martinique, qui fut professeur, puis député à l'Assemblée nationale française.

6.5. Le prix 3-juillet-1608

Pour souligner avec plus d'éclat encore l'anniversaire de la fondation de Québec, berceau de la vie française en Amérique, le Conseil de la langue française a aussi institué le prix 3-juillet-1608 qu'il remet chaque année à une personnalité éminente, pour les services exceptionnels rendus à sa collectivité et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Le Conseil a considéré qu'à l'occasion du 450^e anniversaire du voyage de découverte de Jacques Cartier, il y aurait lieu de rendre hommage à Pierre Perreault, cinéaste et poète, scripteur et dramaturge, dont l'oeuvre cinématographique et littéraire a été influencée et inspirée par l'épopée maritime des premiers découvreurs de l'Amérique et, en particulier, par les voyages de Jacques Cartier. Par ses films, ses poèmes et ses textes radiophoniques, il a mis en évidence les traditions maritimes de villes et villages établis le long du Saint-Laurent. Ainsi, *Pour la suite du monde* s'ouvre sur la lecture du récit des voyages de Cartier. D'autres longs métrages, réalisés par Pierre Perreault : *Les voitures d'eau*, *Le règne du jour*, *L'Acadie*, *l'Acadie*, sont aussi une contribution à la vitalité des traditions des francophones d'Amérique.

6.6. Le prix Jules-Fournier 1984

Depuis 1980, le Conseil de la langue française a encouragé la qualité de la langue chez les journalistes de la presse quotidienne en attribuant le prix Jules-Fournier. Le prix est constitué d'une somme de 3 000 \$ et d'un parchemin faisant état des raisons de l'attribution de ce prix au lauréat.

En 1984, le Conseil a décidé, sur recommandation d'un jury *ad hoc*, de décerner le prix Jules-Fournier à madame Francine Montpetit, rédactrice en chef du magazine *Châtelaine*, « pour le sens esthétique de son écriture, la justesse et l'aisance de son style, la liberté, le mouvement et la capacité d'évocation de sa phrase et pour sa contribution exemplaire à la qualité de la langue de la presse québécoise ».

La remise du prix a eu lieu à l'occasion du congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (F.P.J.Q.), au Château Frontenac, à Québec, le 1^{er} décembre 1984.

Annexe A

Le Conseil de la langue française (Charte de la langue française, titre IV, articles 185 à 204)

La Charte de la langue française, adoptée le 26 août 1977, décrète qu'« un Conseil de la langue française est institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la présente loi » (art. 186). L'article 188 définit les devoirs du Conseil et les articles 189, 198 et 199 en déterminent les pouvoirs

Devoirs et pouvoirs du Conseil

Les devoirs du Conseil sont les suivants:

Article 188

- a) Donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet touchant la situation de la langue française au Québec et l'interprétation ou l'application de la présente loi;
- b) surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions;
- c) saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement;
- d) donner son avis au ministre sur les règlements préparés par l'Office.

Le Conseil possède en plus les pouvoirs de:

Article 189

- a) recevoir et entendre les observations et suggestions des individus et des groupes sur les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française;
- b) avec l'assentiment du ministre, entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées;
- c) recevoir les observations des organismes de l'Administration et des entreprises sur les difficultés d'application de la présente loi et faire rapport au ministre;
- d) informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec;
- e) adopter un règlement de régie interne soumis à l'approbation du gouvernement.

Les articles 198 et 199 confèrent au Conseil des pouvoirs supplémentaires relatifs à la création de comités spéciaux et à l'engagement du personnel requis pour accomplir son mandat.

Le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, former des comités spéciaux pour l'étude des questions particulières et charger ces comités de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et recommandations.

Ces comités peuvent, avec l'approbation préalable du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil (art. 198).

Outre le personnel visé à l'article 197, le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, engager les personnes requises pour effectuer des travaux dûment autorisés (art. 199).

Annexe B

Liste des avis et recommandations du Conseil au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française

1978-1979

- Règlement relatif à la définition de « siège social » et à la reconnaissance des sièges sociaux.
- Règlement relatif à la langue des entreprises.
- Règlement remanié relatif à la langue du commerce et des affaires.
- L'admission des Amérindiens dans les institutions d'enseignement.
- Règlement relatif à la langue des entreprises de 50 à 99 employés.
- Règlement relatif à la procédure de délivrance, de suspension ou d'annulation du certificat de francisation.

1979-1980

- La directive 78-001 de l'O.L.F. relative à la francisation des entreprises employant plus de 100 personnes.
- La procédure d'enquête de la Commission de surveillance de la langue française.
- La cohabitation linguistique.
- La création de services d'assistance et d'animation linguistiques.
- L'article 39 de la Charte de la langue française.

1980-1981

- Une politique linguistique en rapport avec le film et autres instruments de diffusion de la langue.
- Position du Conseil sur la constitution et les droits linguistiques au Québec (1980-08-30).
- Le directeur général des élections.
- Réponse aux questions de M. Martucci sur la création de services d'assistance et d'animation linguistiques.
- La langue des écriteaux qui indiquent le nom des rues, avenues, boulevards, places, etc.
- Position du Conseil sur la constitution et les droits linguistiques au Québec (un avis).
- L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris.
- La révision des lois sur le cinéma.

- Règlement concernant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.
- La traduction des fiches bibliographiques.
- Position du Conseil sur la constitution (deux avis).

1981-1982

- La restructuration scolaire au Québec.
- La langue d'enseignement des enfants de personnes séjournant de façon temporaire au Québec.
- Les tests linguistiques et l'accès aux ordres professionnels.
- John Rennie High School.
- Ville de Rosemère.
- L'article 23 du projet constitutionnel du gouvernement fédéral.

1982-1983

- Projet de loi sur le cinéma: doublage et sous-titrage en français des films.
- Note du C.L.F. accompagnant la transmission du rapport du comité *ad hoc* sur les règlements de la Charte de la langue française.

1983-1984

- Avis sur la Loi 101 et l'avenir de la langue française au Québec.

1984-1985

- Avis au ministre sur les trois règlements adoptés par l'Office de la langue française relatifs à la connaissance de la langue officielle par les membres des ordres professionnels, la définition et la reconnaissance des sièges sociaux et des centres de recherche et la langue du commerce et des affaires.
- Avis du Conseil sur le bilan de fin d'année (1984) de la Commission de la protection de la langue française.
- Avis du Conseil sur le règlement de l'Office relatif à la francisation des entreprises.
- Avis sur la situation linguistique actuelle.
- Avis sur l'étiquetage des produits d'alimentation cachère.
- Avis sur les jeunes et l'avenir du français.

Annexe C

Liste des récipiendaires du prix Jules-Fournier

1981

— Nathalie Petrowski du journal *Le Devoir*.

1982

— Réjean Tremblay du journal *La Presse*.

1983

— André Dalcourt du *Journal de Montréal*.

1984

— Francine Montpetit du magazine *Châtelaine*.

Annexe D

Liste des récipiendaires du prix 3-juillet-1608

1978

— M. James Domengeaux, Louisiane

1979

— Père Anselme Chiasson, Acadie

1980

— M. Roger Demers, Québec

1981

— M. Gilles Vigneault, Québec

1982

— La revue *Québec Science*, Québec

1983

— Mgr Louis-Albert Vachon, Québec

1984

— M. Pierre Perreault, Québec

Annexe E

Liste des membres de l'Ordre des francophones d'Amérique

1978

- M^{gr} Paul-Émile Gosselin, Québec
- M. Louis-Israël Martel, Nouvelle-Angleterre
- Le juge Alfred Monnin, Manitoba
- M. Donatien Gaudette, Acadie
- M. Xavier Deniau, France

1979

- M. Wilfrid Beaulieu, Nouvelle-Angleterre
- M^{me} Jeannine Séguin, Ontario
- M. Roméo Paquette, Colombie-Britannique
- M. Paul Tate, Louisiane
- M. René Lecavalier, Québec

1980

- Sr Angéline Moreau, Ontario
- M. Roland Pinsonneault, Saskatchewan
- M^{me} Claire Quintal, Nouvelle-Angleterre
- Père Léger Comeau, Acadie
- M. Jean Auba, France

1981

- M^{me} Pauline Boutal, Manitoba
- M. Gérald Robert, Nouvelle-Angleterre
- M. Michel Bastarache, Acadie
- M^{me} Jeannette Dalpé-Colletet, Québec

1982

- M^{me} Irène Fournier-Chabot, Saskatchewan
- M. Barry Ancelet, Louisiane
- M^{me} Hélène Gravel, Ontario
- Père Paul-Émile Legault, Québec
- M. Georges-Émile Lapalme, Québec
- M. Bernard Dorin, France

1983

- Sr Marie-Paule Savard, Québec
- Sr Suzanne Chouinard, Québec
- Père Adrien Pouliot, Québec
- Sr Marie-Paule Breton, Québec
- L'abbé Honorius Provost, Québec
- M. Roland-Gérard Couture, Manitoba
- M. Melvin Gallant, Acadie
- M^{me} Marie-Reine Mikesell, Centre-ouest américain
- M. Auguste Viatte, France

1984

- M^{gr} Maurice Baudoux, Manitoba
- M. Martin-J. Légère, Acadie
- M^{me} Antonine Maillet, Acadie
- M. Clément Marchand, Québec
- M. Cameron Nish, Québec
- M. Jean-François Pelletier, Québec
- M. Alfred Rouleau, Québec
- M. Guy Sanche, Québec
- M. Gérard Turcotte, Québec
- M. Marc Blancpain, France
- M. Martial de la Fourrière, France
- M. Aimé Gagné, Québec
- M. Aimé Césaire, Antilles

Un Conseil de la langue française est institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française...

Art. 186 de la Charte de la langue française, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 26 août 1977.

Conseil de la langue française
800, place d'Youville (13^e étage)
Québec
G1R 3P4

1410, rue Stanley (7^e étage)
Montréal
H3A 1P8

Service des communications
(418) 643-2742
(514) 873-2285